



CONTRAT DE VILLE

Convention cadre 2015-2020

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
COLMAR**

VILLE DE COLMAR



Sommaire

Préambule	page 5
A. La politique de la ville à Colmar	page 6
• Eléments de bilan – Contrat Urbain de Cohésion Sociale	page 7
• Eléments de bilan – Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité	page 9
• Eléments de bilan – Atelier Santé Ville	page 9
• Eléments de bilan – Programme de rénovation urbaine	page 9
B. L’élaboration du contrat de ville	page 11
1. Le territoire d’intervention : la communauté d’agglomération de Colmar	page 13
A. Une situation géographique privilégiée	page 13
B. Les enjeux de développement à l’échelle intercommunale	page 14
C. Le territoire vécu	page 17
2. Les éléments de diagnostics territoriaux sur les quartiers prioritaires	page 18
A. Les éléments relatifs au quartier « Europe-Schweitzer »	page 19
B. Les éléments relatifs au quartier « Florimont Bel’Air »	page 21
C. Un enjeu commun aux deux quartiers : l’emploi	page 23
3. Objectifs stratégiques et opérationnels	page 27
A. Dans le domaine de la cohésion sociale	page 27
...de manière transversale	page 27
▪ Améliorer le vivre ensemble	page 27
▪ Améliorer la maîtrise de la langue française	page 28
▪ S’inscrire dans une démarche de réussite éducative et d’optimisation de l’offre éducative périscolaire	page 28
▪ Renforcer la promotion et la prévention de la santé	page 30
... à l’échelle de chacun des quartiers prioritaires	page 31
B. Dans le domaine du cadre de vie	page 31
▪ Disposer d’un cadre de vie optimisé	page 31
▪ Sécuriser les quartiers et leurs habitants	page 33
C. Dans le domaine du renouvellement urbain	page 36
... à l’échelle de chacun des quartiers prioritaires	
D. Dans le domaine du développement économique et de l’emploi	page 38
4. Les modalités de gouvernance	page 43
▪ Un pilotage et une ingénierie au service du contrat et du projet...	page 43
▪ Des habitants acteurs du contrat de ville	page 44
▪ Une observation et une évaluation efficiente	page 45
▪ Un renouvellement des méthodes de travail ...	page 46

5. Les engagements des partenaires et les dispositifs mobilisables

	page 47
▪ Mobilisation du droit commun de la Ville / CAC	page 47
▪ Mobilisation du droit commun de l'Etat	page 47
○ Dont Engagement de la DRAC	page 47
○ Dont Engagement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	page 49
▪ Engagements de Pôle Emploi	page 51
▪ Engagement de l'Agence Régionale de Santé	page 52
▪ Contribution de la Région Alsace	page 52
▪ Contribution du Conseil Départemental du Haut-Rhin	page 60
▪ Intervention de la Caisse des Dépôts	page 67
▪ Contribution de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin	page 68
▪ Engagement de la CRESS Alsace	page 71

6. Signataires du contrat

Annexes

avec en document complémentaire le protocole de préfiguration de l'ANRU

Préambule

Le contrat de ville de l'agglomération de Colmar s'inscrit dans la continuité du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et couvre la période 2015-2020.

Ce contrat est conclu entre l'Etat (Préfet, Recteur, Procureur), la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), la Ville de Colmar, le Conseil Régional, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, la Caisse des Dépôts, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse d'Allocations Familiales, les Chambres consulaires, l'AREAL HLM et les bailleurs sociaux : Pôle Habitat Centre Alsace, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA.

Les objectifs mis en avant s'appuie sur les acquis de la politique de la ville menée sur Colmar antérieurement.

A. La politique de la ville à Colmar

▪ Une histoire ancienne et un enjeu qui reste d'actualité

Grâce à une véritable politique volontariste engagée par la Ville de Colmar, l'année 1995 marque à la fois une rupture avec le passé et une véritable ouverture sur une nouvelle synergie.

De nouveaux moyens humains, techniques et financiers viseront, depuis cette date jusqu'à nos jours, à améliorer l'espace urbain et social des habitants des quartiers Ouest, dans un vrai souci d'équilibre avec le reste de la Ville.

La Ville de Colmar, s'inscrit depuis 20 ans dans différents dispositifs de la politique de la ville visant à favoriser la cohésion sociale et urbaine.

- 1995 :
Etude menée par l'Observatoire Régional de l'Intégration (ORIV) analysant les différences sociales et urbaines entre l'Est et l'Ouest de la ville.
- 1996 :
Signature d'un Contrat d'Agglomération (Ville-Etat-Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles).
Elaboration d'un projet « 50 quartiers » avec la restructuration du Palais Royal qui marque le démarrage de la réhabilitation du quartier Europe.
Mise en œuvre du PLIE (Programme Local d'Insertion par l'Economique).
Inscription en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) dans le cadre du pacte de relance de la Ville du quartier Europe (décembre)
- 1996/2000 :
Programme de réhabilitation de logements HLM par la Colmarienne du Logement (bailleur social).
- 1998 :
Concours pour le projet de requalification du « Palais Royal ».
Création d'une Conférence Communale du Logement.

Signature d'un Contrat Local de Sécurité (16 juillet, Maire de la Ville, Préfet du Haut-Rhin, Procureur de la République, Inspecteur d'Académie).

- 1999 :
Création d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant 25 communes du bassin d'emploi de Colmar.
- 2000/2006 :
Signature d'un Contrat de Ville.
- 2007/2009 :
Signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Prorogation des CUCS jusqu'au mois de décembre 2014 (circulaire 8 novembre 2010).

- 2014 : Suite à la parution de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, engagement d'une réflexion sur le Contrat de ville avec le soutien technique de l'ORIV (centre de ressources régional dans le champ de la politique de la ville).
- Mi juillet 2014 - 2015 :
Elaboration du nouveau Contrat de ville avec notamment (suite au Comité de Pilotage de décembre) la mise en place d'une équipe de direction de projet.
Elle est composée :
 - des services de la ville en charge du contrat de ville
 - des services de l'Etat : Sous-Préfecture de Mulhouse, déléguée du Préfet, DDT et DDCSPP, UT DIRECCTE, DSDEN
 - des services du Conseil Départemental concernés
 - des services du Conseil Régional d'Alsace concernés
 - de représentants de l'ORIV.

Elle assure le suivi de l'élaboration du contrat, via le fonctionnement de groupes de travail, fait remonter les difficultés et les questionnements. Elle se réunit tous les 15 jours.

Pendant la période allant de 2007 à 2014, les actions menées au titre de la politique de la ville se sont concentrées sur trois quartiers.

Ces trois quartiers représentaient un total de 13 784 habitants, soit environ 20% de la population colmarienne.

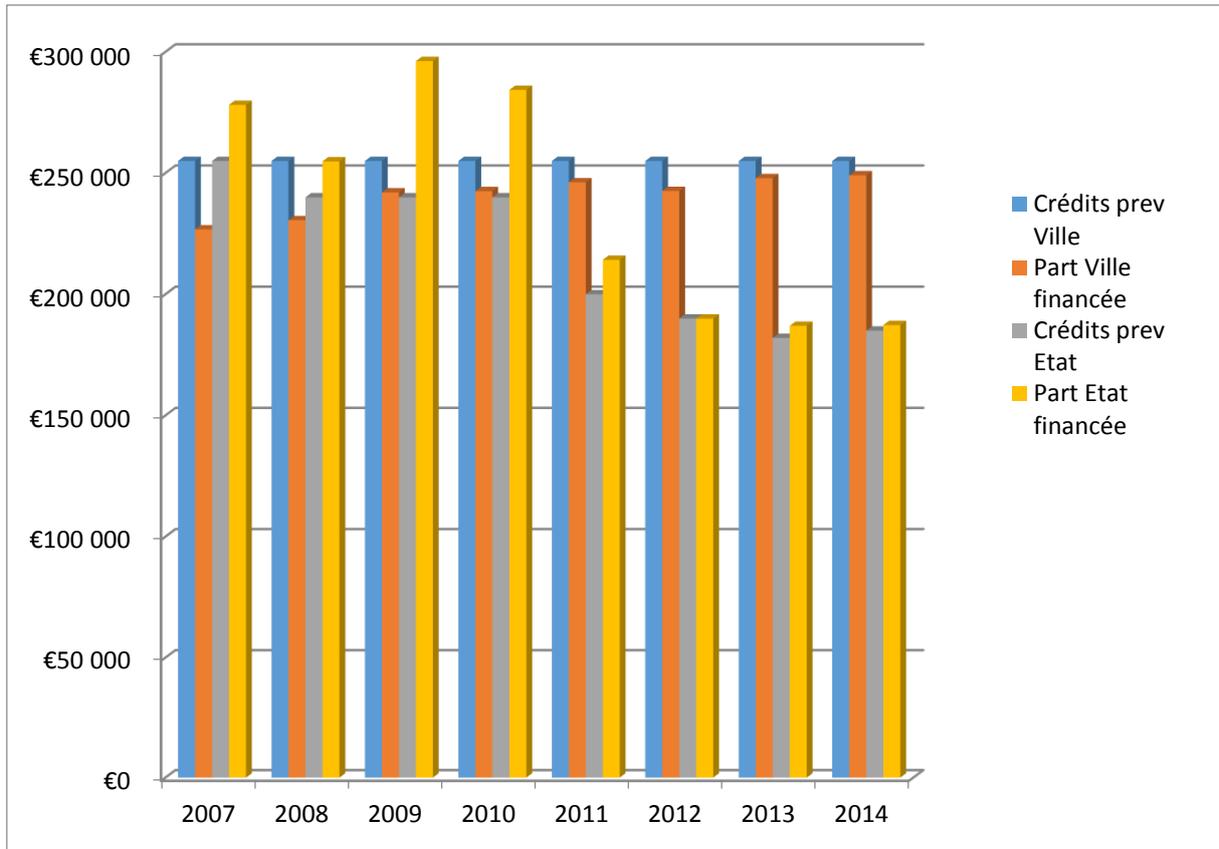
Effectivement, on dénombrait 69 693 habitants à Colmar (population DGF 2013) dont :

- 6 375 habitants dans le quartier Europe (ZUS – IRIS 801/802)
- 2 671 habitants dans le quartier Schweitzer (Hors ZUS – IRIS 805)
- 4 738 habitants dans le quartier Florimont Bel'Air (IRIS 701 et 702)

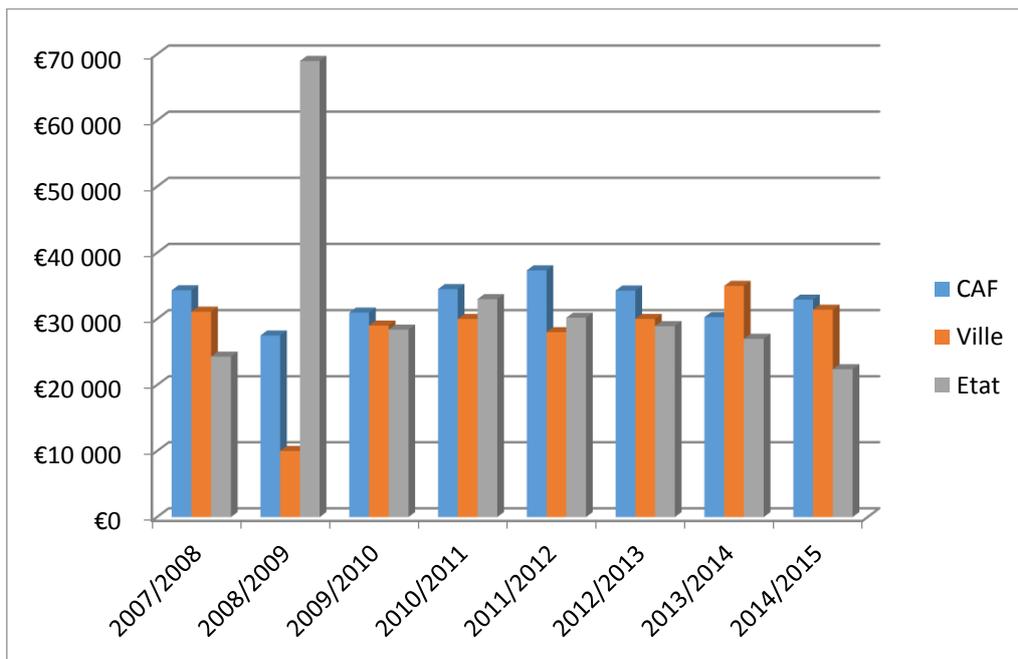
▪ **Eléments de bilan – Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Les actions menées avaient pour objectif de favoriser le «mieux vivre ensemble» et de lutter contre les inégalités territoriales, par une action dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, du lien social et de la citoyenneté, de la prévention des discriminations et de la santé.

Au total, sur l'ensemble de la période 2007-2014, ce sont plus de 3,8 millions d'euros de crédits dédiés / spécifiques CUCS comprenant les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité hors opérations Ville Vie Vacances qui ont été mobilisés.



Parmi ces sommes, les crédits versés au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ont représenté près de 750 000 euros.



▪ **Eléments de bilan - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Le dispositif prévoit que les actions se déroulant dans le cadre du CLAS doivent comporter deux volets :

- Le volet accompagnement à la scolarité
- Le volet accompagnement des parents en lien avec la scolarité

L'offre du CLAS ne réside donc pas seulement dans l'aide aux devoirs.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les enfants dans les apprentissages scolaires en y associant les parents.

Les enfants en difficulté doivent impérativement être repérés par les enseignants.

L'intérêt est de cibler en priorité les enfants qui ne bénéficient pas d'un accompagnement à la maison.

Sur Colmar :

Les écoles élémentaires bénéficiant du CLAS sont :

- Antoine de Saint Exupéry pour le Centre Europe,
- Jean-Jacques Waltz et Sébastien Brant pour le Club des Jeunes,
- Sébastien Brant pour le Centre socioculturel Florimont et l'ASTI
- Maurice Barrès, Jean Macé, Adolphe Hirn, Saint Nicolas pour l'Association Quartier Nord

Les collèges et lycées bénéficiant du CLAS sont :

- le collège Pfeffel, le collège/lycée Lazare de Schwendi pour le Club des Jeunes,
- le collège Pfeffel et le lycée Schongauer pour l'ASTI.

Les financeurs

Les financeurs sont l'Etat, la Ville de Colmar et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin. Les actions sont financées sur la base des projets réalisés, et plus particulièrement pour la CAF, sur le nombre de participants. Le comité de pilotage du CUCS valide les actions du CLAS.

Le nombre d'élèves et de structures d'accueil

Etablissements scolaires	Structures d'accueil	Nombre d'élèves inscrits en 2011/2012	Présence moyenne par jour en 2011/2012	Nombre d'élèves inscrits en 2012/2013	Présence moyenne par jour en 2012/2013
Élèves des écoles élémentaires	Centre Europe	43	35	40	49
	Club des Jeunes	43	30	40	42
	Centre Florimont	25	18	30	38
	ASTI	40	25	40	39
	AQN	25	11	25	14
Elèves des collèges et des lycées	Club des Jeunes	20	20	20	12
	ASTI	16	10	17	10
	TOTAL	212	149	212	204

▪ **Éléments de bilan – Atelier Santé Ville**

L'Atelier Santé Ville de Colmar (ASV) est issu du Réseau Santé Social Justice. Son financement est budgétisé depuis 2006.

Fin 2008, le comité de pilotage de l'ASV est mis en place. Il est composé de différents acteurs notamment la Ville de Colmar et les services de l'Etat (Préfecture et DDASS 68) L'ASV est porté par l'association OPPELIA de Mulhouse. Un psychologue chargé de projet a mené les actions sur les territoires prioritaires du CUCS.

Les actions ont été développées dans le cadre de l'ASV. Elles consistent dans le développement des groupes de paroles, des rencontres collectives avec les habitants et des entretiens individuels et un partenariat avec le bailleur social Pôle Habitat Centre Alsace.

▪ **Éléments de bilan – Programme de rénovation urbaine¹**

Depuis plus de quinze ans maintenant, **la rénovation urbaine est au cœur de l'action menée par la Ville de Colmar.**

Consciente des processus de déqualification urbaine et sociale concentrés sur le secteur ouest « Quartier Europe » (dysfonctionnements classiques des quartiers type «grands ensembles »), la Ville de Colmar a initié des actions dès 1996, avec le classement du quartier en Zone Urbaine Sensible (ZUS), puis en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU).

La Ville montrait encore son engagement dans la dynamisation de ce quartier par :

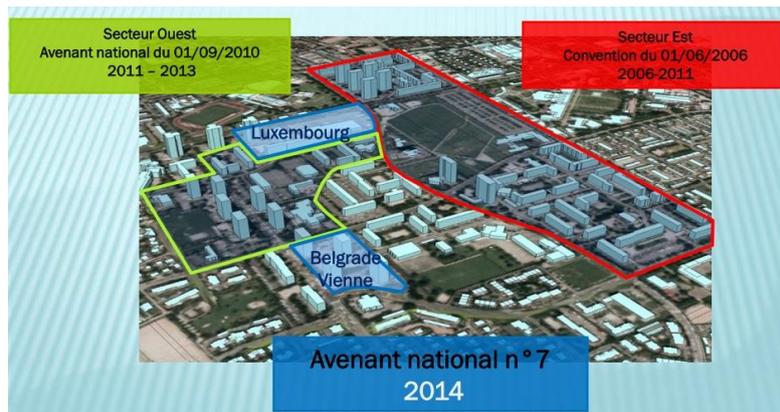
- l'inscription dans le Programme national « 50 quartiers » ;
- la signature du Contrat de Ville de Colmar 2000-2006 ;
- la mise en place d'une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) en 2001 sur l'ensemble du quartier Europe ;
- et enfin par la signature le 1^{er} juin 2006 de la Convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour contractualiser le Programme de Rénovation Urbaine relatif au quartier Europe-Schweitzer.

Depuis la signature de cette convention, 5 avenants simplifiés ont été signés (1 en 2008, 3 en 2009 et 1 en 2011) ainsi qu'un avenant national (n°5). Ce dernier concernait l'ajout d'opérations relatives à la requalification du secteur Amsterdam et à la création d'un éco quartier.

Un nouvel avenant national (n°7) signé le 20 avril 2015 porte sur la restructuration du secteur Luxembourg et la requalification de l'ilot Vienne-Belgrade.

L'ensemble des travaux de ce Programme de Rénovation Urbaine (y compris les opérations ajoutées dans l'avenant n°7) devront être achevés avant 2020.

¹ Cf. annexe 2.



Parallèlement aux travaux de rénovation urbaine, plusieurs mesures d'accompagnement social ont été mises en œuvre pour soutenir les habitants des quartiers aussi bien sur les plans de la cohésion sociale que de l'insertion professionnelle. Ces mesures se déclinent sous différentes formes, dont la maîtrise d'œuvre sociale, la gestion urbaine de proximité, l'insertion par l'économie et encore par des projets artistiques.

Le recours, par le bailleur social, à une **Maîtrise d'Œuvre Sociale (M.O.S)** est systématique pour la mise en œuvre des relogements et déménagements des familles dont le logement va être démolé ou réhabilité avec nécessité d'intervenir en site inoccupé. Le travail de la M.O.S se fait en étroite collaboration avec le bailleur social et les habitants. Cette démarche permet de prendre en compte les besoins et les attentes des habitants, de les aider dans cette situation qui peut être difficile et de les accompagner également après leur relogement.

La Gestion Urbaine de Proximité constitue un enjeu majeur pour la Ville de Colmar en général et pour la ZUS du quartier Europe-Schweitzer en particulier. Ainsi dès le Contrat de Ville 2000-2006 des conventions de Gestion Urbaine de Proximité ont été contractualisées. La dernière convention GUP a été signée en septembre 2010 pour pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine. Elle définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre avec une gestion concertée au plus près des usages et des attentes des habitants. Elle s'attache aussi plus particulièrement à l'accompagnement des habitants dans l'appropriation de leur cadre de vie, à l'entretien des espaces extérieurs et intérieurs, à la maintenance des équipements et à la tranquillité et la sécurité des habitants.

L'insertion par l'économie a été mise en œuvre, notamment, à travers le Plan Local d'Application de la **Charte Nationale d'Insertion de l'ANRU**, contractualisé le 1er septembre 2010 à l'occasion de la signature de l'Avenant National. Ainsi les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à intégrer une clause d'insertion sociale et professionnelle obligatoire de 5% minimum du nombre total d'heures travaillées dans les travaux d'investissements financés par l'ANRU. Ces heures sont prioritairement réservées aux habitants du quartier Europe-Schweitzer. Aujourd'hui c'est près de 10% des heures travaillées sur les travaux des projets du PRU qui ont été réalisées par des personnes en insertion. L'objectif de ce dispositif est de permettre à ces personnes d'accéder à une embauche.

D'autres dispositifs, comme les **projets artistiques** pilotés par la Mission Locale et soutenus (entre autres) par le CUCS ont permis d'insérer professionnellement des jeunes issus des quartiers en rénovation urbaine. Le projet FASADEU (Formation Axée Sur l'Art Dans l'Espace Urbain) s'est concrétisé par la réalisation, par 12 jeunes en formation peinture, d'une œuvre de l'artiste Miguel Chevalier sur le pignon d'un immeuble situé dans le quartier Schweitzer. D'autre part, le projet P.R.O.X.E.M.I.E. (Piloter la Réalisation d'une Œuvre exécutée en Métal : Intégration et Emploi) a permis l'implantation sur le parvis du Centre Europe, d'une œuvre conçue par l'artiste Vladimir Skoda et réalisée par 10 demandeurs d'emplois engagés dans une formation de professionnalisation dans les métiers de la métallerie.

Sur le « terrain », les améliorations suivantes peuvent être constatées :

- les îlots des grands ensembles ont été dédensifiés et proposent aujourd'hui une typologie urbaine correspondant aux besoins et aux attentes de la population ;
- le parc bâti de logements locatifs sociaux a été largement et très qualitativement amélioré grâce aux restructurations lourdes, aux réhabilitations d'immeubles, aux résidentialisations d'îlots avec aménagements paysagers et grâce aux nouvelles constructions ;
- l'habitat est plus diversifié en termes de peuplement et de forme architecturale ;
- les liaisons entre le quartier ouest et le centre-ville sont facilitées par le traitement qualifiant de l'axe principal (avenue de l'Europe) et des axes secondaires ;
- l'aménagement d'une annexe de la gare côté ouest (rue du Tir) a permis de « casser » la frontière que constituent les voies du rail entre l'ouest et l'est de la Ville ;
- les modes de déplacements doux sont proposés et favorisés par la continuité des axes aménagés ;
- l'attractivité du quartier est renforcée par la rénovation d'équipements « clés » comme le Centre Europe et le Club des jeunes ;
- le cadre de vie est amélioré grâce aux nombreux aménagements redéfinissant les espaces privés et publics ;
- les principes du développement durable ont été intégrés aux projets et plus particulièrement dans le cadre de la création de l'éco quartier Amsterdam ;
- les nombreuses actions rattachées à la gestion urbaine de proximité ont permis de pérenniser les objectifs du PRU notamment en y associant les habitants et en les accompagnant socialement ;
- etc.

Les expériences du PRU doivent permettre d'optimiser les interventions sur les quartiers faisant l'objet du Contrat de Ville.

B. L'élaboration du contrat de ville : démarche et méthodologie

Le contrat de ville s'appuie sur un diagnostic local partagé sur la situation des quartiers prioritaires élaboré en lien avec les acteurs de territoire pour tenir compte des spécificités de chaque quartier.

Afin de toucher au plus près la réalité des situations vécues, un diagnostic participatif a été mené en plusieurs étapes :

- Réalisation d'un bilan des actions menées antérieurement dans le cadre de la politique de la ville.
- Analyse des données statistiques, actuellement disponibles, à l'échelle des nouveaux périmètres des quartiers prioritaires.
- Recueil des points de vue des acteurs par le biais d'un questionnaire et analyse des réponses transmises.
- Organisation de deux réunions inter-acteurs le 24 novembre en journée, privilégiant l'approche par quartier. Cette réunion a permis de :
 - dégager un premier diagnostic des 2 quartiers
 - définir les enjeux communs
- Mise en commun de ces éléments et analyses complémentaires lors d'une réunion de travail inter-acteurs, le 9 décembre après-midi. Cette réunion a permis de :
 - faire le point sur les constats principaux et les enjeux.
 - traiter des sujets non encore abordés relevant des 3 piliers du contrat de Ville.

- approfondir l'analyse sur les 3 enjeux transversaux.
- Organisation d'un comité de pilotage, le 18 décembre 2014, qui a validé les grandes lignes du diagnostic et les enjeux stratégiques présentés dans ce document.

Afin d'affiner les premiers éléments recueillis, des réunions thématiques ont été organisées en février et mars 2015.

Les 9 et 13 février, des journées de travail ont été consacrées aux thématiques suivantes :

- Le renouvellement urbain et le cadre de vie sur le quartier Florimont Bel Air (9 février 2015).
- La gestion sociale et urbaine de proximité (09 février 2015).
- L'emploi et le développement économique (13 février 2015).
- Le vivre-ensemble (13 février 2015).

Ces réunions ont permis de dégager collectivement les éléments pouvant faire leviers sur les territoires concernés, tout comme les points durs auxquels les acteurs sont confrontés. Elles ont été l'occasion de réunir ensemble élus, services des collectivités, associations, et habitants.

Outre les éléments connus par les bilans des dispositifs de la politique de la ville, ces temps de travail collaboratifs ont permis de travailler ensemble autour d'objectifs communs.

Pour affiner les pistes pressenties lors de ces réunions, des groupes de travail thématiques se sont réunis durant le mois de mars. Ils concernaient les thématiques suivantes :

- Gestion sociale et urbaine de proximité (10 mars 2015)
- Emploi, développement économique et insertion (10 mars 2015)
- Maîtrise de la langue (12 mars 2015)
- Santé (12 mars 2015)
- Questions éducatives (13 mars 2015)
- Rénovation urbaine (16 mars 2015) ;

Les éléments qui en sont ressortis ont permis d'affiner les constats, les freins et les leviers, d'expliquer des tendances, de déterminer les objectifs opérationnels et de définir des pistes d'actions. Elles avaient vocation à réunir surtout les acteurs associatifs concernés de près par la thématique les concernant.

Sur la base de ces éléments, un second comité de pilotage a été organisé le 8 avril 2015. Il a permis de valider les éléments présentés dans ce document.

1. Le territoire d'intervention : la Communauté d'Agglomération de Colmar

A. Une situation géographique privilégiée où les questions de cohésion sociale doivent demeurer une préoccupation essentielle.

Troisième ville d'Alsace, par l'importance de sa population, Colmar est le chef-lieu du département du Haut-Rhin, au cœur de l'Alsace. Sa localisation en position médiane de l'Alsace en fait un carrefour stratégique entre les grands centres urbains et les vallées vosgiennes.

Colmar et son agglomération voient leur attractivité renforcée par leur proximité immédiate avec quatre métropoles, Strasbourg, Mulhouse, Fribourg et Bâle, Colmar constituant en outre un nœud plurimodal où convergent plusieurs infrastructures :

- Au niveau routier, l'Autoroute A 35 qui traverse l'Alsace du Nord au Sud et la Rocade Ouest (RD83) qui permet son contournement par le nord et l'ouest à 2 x 2 voies.
- Au niveau ferroviaire, la gare-voies avec les lignes TER Strasbourg-Bâle, Colmar-Metzeral et pour le fret, la ligne Colmar-Neuf-Brisach. L'offre TGV et TER déjà importante, s'est accrue en décembre 2011 lors de la mise en service du TGV Rhin-Rhône. Colmar est desservie par plusieurs lignes TGV, soit de manière directe, soit de manière indirecte via les gares de Strasbourg et de Mulhouse.
- Au niveau du transport aérien, l'Aéroport d'affaires de Colmar-Houssen et la proximité des aéroports internationaux de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse et de Strasbourg-Entzheim accessibles via l'autoroute.
- Au niveau fluvial, la proximité du port rhénan Colmar/Neuf-Brisach, plate-forme logistique eau-fer-route du Centre-Alsace.
- Enfin, Colmar dispose d'un réseau de transports urbains (réseau TRACE).

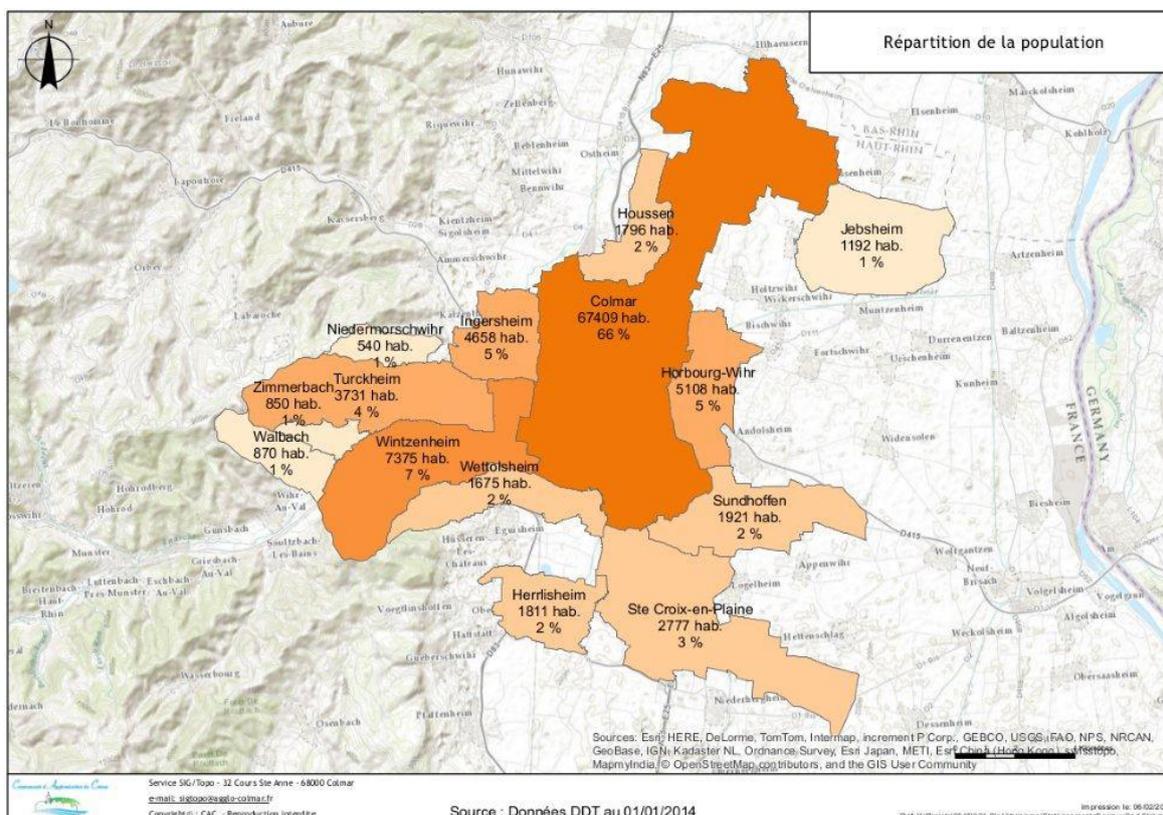
L'économie de l'agglomération colmarienne se caractérise par un tissu d'entreprises riche et diversifié marqué notamment par :

- l'industrie et la présence de grandes entreprises industrielles telles LIEBHERR (pelles mécaniques), RICOH (équipements bureautiques et services afférents) et TIMKEN (équipementier automobile),
- la présence de PME aux savoir-faire et à l'expertise reconnus dans différents domaines de l'industrie et des services et pour certaines positionnées sur des secteurs stratégiques (logistique, ingénierie et maintenance industrielles, injection plastique, mécanique, textiles ...).

A noter également, la présence sur le site du Biopôle, au Sud-Ouest de Colmar, de plusieurs structures académiques, professionnelles et de recherche dont l'INRA, l'Université de Haute Alsace (UHA) et le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie spécialisé dans les matières fertilisantes organiques et l'agroenvironnement (CRITT RITTMO).

Ainsi, l'agglomération colmarienne s'impose par son rayonnement économique, résidentiel et culturel, régional et transfrontalier, en pôle économique structurant majeur du centre-Alsace. Sa grande richesse historique et culturelle, ses paysages contrastés et son patrimoine vinicole mondialement réputé attirent chaque année un flux touristique important.

La ville de Colmar est ville-centre de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), qui réunit 14 communes et environ 104 000 habitants sur une superficie de 207 km² (densité de population : 504 habitants/m²).



B. Les enjeux de développement à l'échelle intercommunale

Les 14 communes de la CAC ont pour objectif commun d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût.

La recherche d'optimisation des moyens humains, matériels et organisationnels, par leur mise en commun, s'articule autour d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales : notamment l'économie, l'aménagement du territoire, le transport et l'habitat.

Cette vision stratégique trouve sa cohérence dans plusieurs outils élaborés et mis au service de l'agglomération.

⇒ Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Dans le cadre de la compétence «équilibre social de l'habitat», la CAC a retenu l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle communautaire comme étant d'intérêt communautaire.

Les objectifs du PLH sont multiples. Il s'agit à partir d'une évaluation des besoins en logement et en hébergement des ménages installés au sein de l'agglomération, de formuler un programme opérationnel d'actions à remplir sur 6 années.

LA CAC a adopté en février 2011 son second PLH, qui court sur la période 2011-2017, le précédent ayant couvert la période 2004-2010.

Le programme d'actions de ce second PLH se fonde sur six axes stratégiques :

- mettre en place une politique foncière intercommunale ;
- contribuer au développement d'une offre attractive en matière d'habitat pour toutes les familles ;
- coordonner le développement d'une offre d'habitat adaptée à la diversité des besoins liés au vieillissement de la population et au handicap ;
- prendre en compte les besoins spécifiques liés aux gens du voyage et aux nomades sédentarisés ;
- lutter contre l'habitat indigne ;
- s'inscrire transversalement dans la dynamique du développement durable.

Ainsi, plusieurs actions ont d'ores et-déjà été mises en œuvre, notamment la création en 2013 d'un dispositif innovant d'aide au portage foncier.

Ce dispositif vise à soutenir les opérations d'acquisitions foncières ou immobilières réalisées par les communes membres et/ou par des organismes de logement social, dont la destination finale est la production de logements aidés. Ce dispositif a été rendu possible grâce à un partenariat avec la Caisse des Dépôts.

⇒ **Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**

La CAC a arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 30 juin 2011, son projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Les grands objectifs du PDU reprennent les obligations fixées par la loi en les adaptant au contexte de l'agglomération colmarienne. Ils visent un développement important des transports alternatifs et préconisent le report modal vers des modes de transports plus économiques et moins polluants afin de garantir et de préserver la qualité de vie du territoire.

⇒ **Le développement économique**

La CAC place au cœur de sa stratégie de développement économique, la création d'un environnement favorable à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle s'engage donc à mettre en œuvre une offre de haute qualité dans l'accueil et l'accompagnement des entreprises par une politique dynamique et attractive en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises.

La Ville de Colmar et la CAC ont ainsi souhaité la création, au sein du quartier Europe à Colmar, d'un outil immobilier à destination des jeunes entreprises de type pépinière. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de la Ville de Colmar qui vise à promouvoir la mixité urbaine et sociale des quartiers Europe - Schweitzer.

⇒ **Une politique de l'emploi**

L'action de la CAC dans ce domaine prend plusieurs formes et visent plusieurs objectifs :

La clause d'insertion

Depuis 2001, le code des marchés publics a intégré des dispositions permettant de faire de la commande publique un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion.

Il s'agit pour les collectivités et l'Etat, d'inclure dans un marché public une clause qui impose aux entreprises retenues, de réserver un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion à l'occasion d'un marché de travaux ou de services.

Par conséquent, dans le cadre de son action en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté, la Communauté d'Agglomération de Colmar, la Ville de Colmar, l'Etat, l'ANRU et le Pôle Habitat ont conjointement signé, le 1er septembre 2010, un Plan Local pour l'Application de la Charte Nationale d'Insertion. Celle-ci prévoit dans le cadre des travaux d'investissement du Programme de Rénovation Urbaine un objectif d'insertion au minimum égal à 5% du nombre d'heures travaillées. Désireux d'aller au-delà de cette exigence, les maîtres d'ouvrage ont porté à 10% cet objectif.

La Communauté d'Agglomération de Colmar pilote de cette démarche et en est l'unique interlocuteur sur le territoire de l'agglomération.

Ainsi, au titre de la Ville de Colmar, 12 952 heures ont été réalisées fin 2014 contre 9 394 en 2013. En 2014, on a compté 43 bénéficiaires dont 56% issus des quartiers prioritaires - périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le soutien à la Mission Locale

La Mission Locale assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé sur les aspects liés à l'emploi, la formation, la santé, le logement et la vie quotidienne des jeunes non scolarisés et sans emploi. Elle assure un service de proximité et mobilise tous les moyens disponibles pour prévenir les risques d'exclusion et construire un plan d'insertion.

Au 30 septembre 2014, la Mission Locale des Jeunes Haut-Rhin Nord a accueilli 2 599 jeunes contre 2 614 sur toute l'année 2013. Parmi ces jeunes, 1 387 sont issus de la CAC. Le soutien de l'association a permis à 62% des bénéficiaires de la CAC d'accéder à un emploi ou une formation. Il contribue au maintien et à l'amplification de l'accompagnement dispensé aux jeunes résidant sur son territoire (par exemple la tenue de permanences supplémentaires).

Pour l'année 2015, le montant de la participation de la CAC à la Mission Locale des Jeunes s'élève à hauteur de 184 830 €.

Le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Depuis 2014, la CAC soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), l'action des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), considérant que le soutien aux SIAE relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique. Onze SIAE, bénéficiant de l'agrément de l'Etat validé par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), œuvrent sur le territoire de la CAC et constituent des partenaires de l'agglomération notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

Le Salon Régional Formation Emploi de Colmar

La CAC soutient l'association Jeune Emploi Formation (J.E.F.) dans l'organisation du Salon Régional Formation Emploi.

L'association J.E.F. qui compte parmi ses membres le Pôle Emploi, la Préfecture du Haut-Rhin, l'Inspection Académique du Haut-Rhin, l'Université de Haute Alsace, l'AFPA, la Mission Locale des Jeunes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre d'Agriculture, œuvre pour rassembler en un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprise autour d'un salon régional et annuel de deux jours, dont les objectifs sont :

- la mise en relation des demandeurs d'emploi avec des entreprises qui recrutent,
- la promotion et l'information sur les métiers, les filières de formation, les entreprises et les secteurs d'activité,
- la mise à disposition d'outils et de services pour aider à la concrétisation de projets professionnels.

En 2014, le salon a accueilli plus de 24 000 visiteurs (+15%), 317 exposants (+22%) et affiché 775 offres d'emploi (dont 52% pour des contrats à durée indéterminée).

⇒ La Politique de la Ville

Animations Eté

Des loisirs sportifs, culturels et éducatifs sont proposés à des jeunes de 5 à 18 ans, de Colmar et environs, pendant les congés d'été. Cette opération bénéficie du concours de 67 associations, des communes, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, de la CAF du Haut-Rhin et de la CAC. La Ville de Colmar apporte son soutien logistique.

Dispositif « Ville Vie Vacances »

Ce dispositif propose aux jeunes majeurs et aux 11 - 18 ans les plus en difficulté issus prioritairement des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou en voie de marginalisation, de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que d'une prise en charge éducative pendant leur temps de vacances scolaires (février/Pâques-Eté-Toussaint/Noël). Il s'agit de les mobiliser autour de projets constructifs et éducatifs. Ce dispositif est cofinancé par l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et la CAC. Il est piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin.

C. Le territoire vécu

Le territoire vécu ne fait pas l'objet d'un périmètre précis. Il fait référence aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (services publics, équipements, zones de chalandise).

La municipalité a beaucoup œuvré pour « casser » la frontière qui sépare artificiellement (voie ferrée) les deux côtés – Ouest et Est – de la Ville.

En témoignent :

- L'aménagement d'une gare annexe côté Ouest, rue du Tir.
- La restructuration des friches militaires « Baur » et « Rapp » qui a favorisé la création d'emplois tertiaires, à destination de tous les Colmariens (plus de 500 emplois créés).
- L'aménagement de l'axe rectiligne « Liberté » permettant de relier aisément les quartiers Ouest au secteur gare.
- La restructuration du Centre Europe désormais doté d'une grande salle de spectacle dont le rayonnement a vocation à attirer vers elle tous les habitants de la ville et même au-delà.

2. Les éléments de diagnostics territoriaux sur les quartiers prioritaires

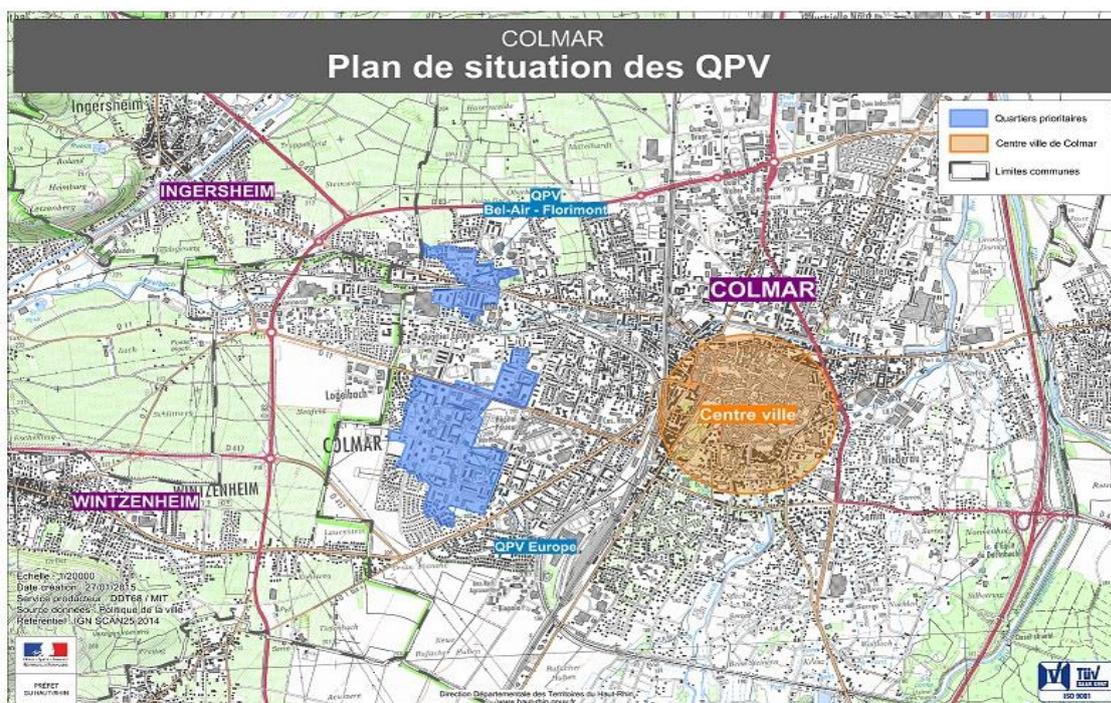
Au niveau du Contrat de Ville, seule la Ville de Colmar est concernée via deux quartiers identifiés comme prioritaires, à savoir celui de « Europe-Schweitzer » et celui de « Florimont-Bel’Air »², tous les deux situés sur Colmar.

Ces deux quartiers représentent 16,1% des habitants de Colmar, soit 10.910 habitants (source RFL 2011 – cf. tableau ci-dessous).

À l’échelle de l’agglomération, un peu plus d’un habitant sur dix réside dans un territoire prioritaire au titre de la politique de la ville.

Nom du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)	Population Source RFL 2011	Ville RP 2011	CAC RP 2011	Poids QPV / Ville	Poids QPV / CAC	Revenu médian Source RFL 2011
Florimont – Bel’Air	1 650	67 409	101 911	2,4	1,6	8 800
Europe - Schweitzer	9 260	67 409	101 911	13,7	9,1	9 500

Le plan de situation des deux quartiers prioritaires (ci-dessous) souligne la localisation des quartiers prioritaires à l’Ouest de Colmar et leur caractère limitrophe des communes d’Ingersheim et de Wintzenheim.

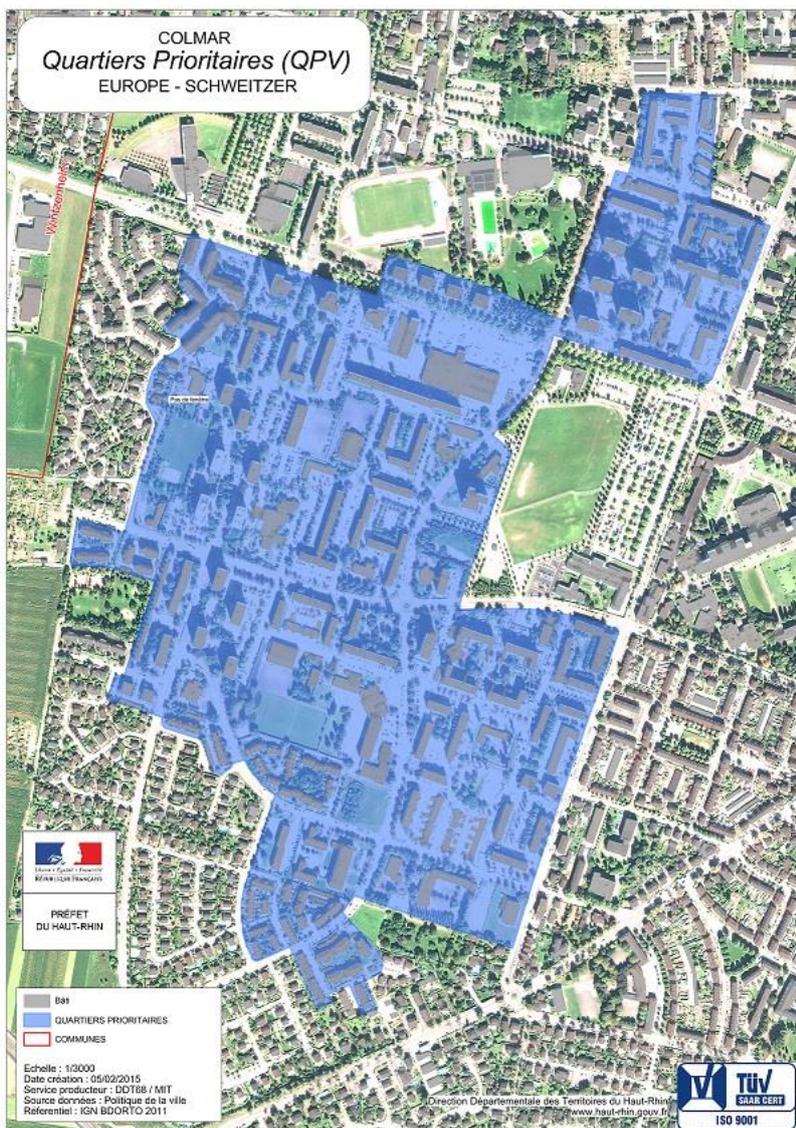


² Cf. décret 30 décembre 2014, n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Les deux quartiers identifiés comme prioritaires présentent des points communs notamment au regard de l'emploi (cf. page 23) mais ils ont également une identité spécifique.

A. Les éléments relatifs au quartier « Europe-Schweitzer »

Population : 9260 habitants – Revenu médian : 9 500 €³



Les opérations de rénovation urbaine engagées sur le quartier depuis de nombreuses années ont profondément transformé le territoire tant sur le plan urbain qu'au niveau du peuplement. Les acteurs font état d'un environnement urbain rénové et agréable remarqué par les habitants. On y relève une mixité sociale renforcée liée à la construction de formes d'habitats différentes. Pour autant certains problèmes, liés à des situations sociales dégradées, demeurent.

Le quartier « Europe-Schweitzer » représente un espace important à l'échelle de la commune. Mais comme évoqué précédemment, il ne constitue pas une unité puisqu'il se compose de sous-secteurs présentant des situations différentes dont l'analyse ci-dessous ne rend pas compte.

Une approche infra-communale établit que la population sur le quartier est de 13.339 habitants⁴, soit

environ 20% de la population de Colmar.

³ Source : données produites par le CGET – Commissariat à l'Égalité des Territoires, à l'échelle du périmètre du quartier prioritaire.

⁴ Les données présentées à l'échelle des territoires prioritaires (sauf celles mentionnées CGET) relèvent d'une analyse infra communale à l'échelle des iris. Cette approche est prescrite par le CGET dans l'attente de données plus fines qui seront produites ultérieurement. Le terme iris signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ». Il constitue la base minimale en matière de diffusion de données infra communales. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. De ce fait, le périmètre retenu ne correspond pas exactement à celui des périmètres d'intervention identifiés au titre de la Politique de la Ville. Il est souvent plus large. Dans la mesure où il n'est pas possible, au moment de l'établissement de ce diagnostic de disposer de données à l'échelle des périmètres définis comme prioritaires, les éléments présentés permettent au moins de disposer d'éléments de cadrage et d'apprécier les tendances générales. Les iris concernés sont pour « Europe – Schweitzer » : iris 801, 802, 803, 804 et 805 et « Florimont – Bel Air » : iris 701 et 702.

Les principaux constats sont les suivants :

- Une population jeune importante : surreprésentation des 0-14 ans, soit 25,8 % de la population, et seulement, 13,7 % de plus de 60 ans. Une monoparentalité marquée (15,2%).
- Existence d'une situation de précarité (nombreux minimas sociaux) et une situation objective de faiblesse des ressources financières.
- Une situation de déscolarisation dès la fin de l'obligation scolaire, renforcée par un faible pourcentage de personnes diplômées.
- Un pourcentage faible d'actifs occupés. Les difficultés d'accès à l'emploi sont liées en très grande partie à un manque de qualification, mais aussi à des discriminations.
- De nombreuses situations de précarité renforcée par une faible maîtrise de la langue.
- Des relations interpersonnelles rendues difficiles en raison d'habitudes de vie différentes et de tensions donnant lieu à des phénomènes de repli.
- Une mixité sociale et culturelle ressentie à la fois comme un atout et une difficulté. Sur le plan positif, la diversité culturelle est porteuse d'entraide et de solidarité. Dans le même temps, l'appartenance culturelle diversifiée rend difficiles la cohabitation et la rencontre entre les uns et les autres.

Beaucoup d'acteurs ont souligné que l'accroissement des phénomènes de paupérisation sous toutes ses formes, avec notamment un accroissement des situations familiales porteuses de difficulté, que ce soit en termes de développement des familles monoparentales, et des familles sous tutelle, rend difficile le travail d'accompagnement et de mobilisation des habitants. De plus cette précarité monétaire a pour effet un renforcement des difficultés d'accès aux loisirs, à la culture, au sport... avec par ailleurs un accroissement des demandes d'accompagnement scolaire non satisfaites par manque de places.

Pour autant, le quartier présente plusieurs atouts :

- une rénovation urbaine, engagée depuis des années, qui a clairement transformé le quartier en termes de bâti et d'espaces extérieurs, mais aussi en terme de population,
- un quartier bien desservi en termes de transport en commun et de voies de communication notamment dans le lien et l'accessibilité au centre-ville,
- un quartier doté de nombreux équipements de qualité.

Le programme de rénovation urbaine du quartier Europe-Schweitzer n'est aujourd'hui pas encore totalement achevé.

En effet, un projet est en cours pour compléter l'éco quartier Amsterdam. Ce projet vise à renforcer la mixité sociale et fonctionnelle sur le secteur avec la construction de 24 logements en accession privée, 13 logements sociaux, l'implantation de Pôle Emploi et d'un bâtiment pour bureaux tertiaires.

Ainsi, le secteur Luxembourg, situé à proximité d'un axe principal reliant le centre-ville au quartier Ouest, va être totalement restructuré et rénové (avenant n°7 à la convention ANRU). Ce projet d'ampleur prévoit la démolition partielle de la barre située rue de Luxembourg, la réhabilitation et la résidentialisation des logements restants, la requalification des espaces publics avec la création d'une place centrale, d'un square végétalisé et de nouveaux axes pour piétons et cyclistes. Dans le souci de conserver un commerce de proximité pour les résidents, ce projet prévoit également le « traitement » du bâtiment occupé actuellement par un supermarché et sa galerie marchande. Il prévoit aussi la reconstruction de logements et la création d'une pépinière d'entreprises, vecteur d'un dynamisme économique à venir. L'objectif est en effet de renforcer l'attractivité de ce secteur, cœur névralgique du quartier, et de favoriser la mixité sociale, fonctionnelle, et économique

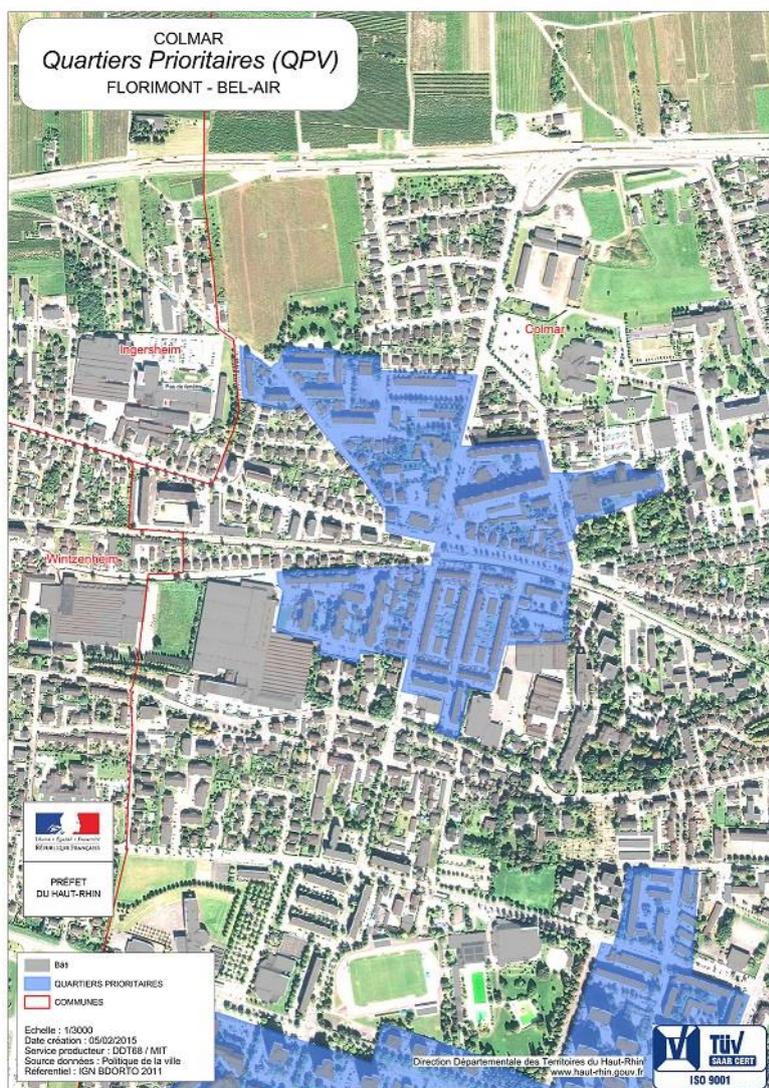
Le niveau d'équipements constaté est un atout pour les habitants du quartier, mais aussi à une échelle plus large, dans la mesure où ces équipements peuvent profiter à l'ensemble des habitants de la ville de Colmar comme des communes limitrophes.

B. Les éléments relatifs au quartier « Florimont - Bel'Air »

Population : 1650 habitants – Revenu médian : 8 800 €⁵

Ce quartier, ne faisant pas partie du périmètre ANRU, n'a jusqu'à présent pas bénéficié d'investissements importants pour la rénovation urbaine.

Le territoire, dont la partie Bel Air est en travaux depuis 2012 avec les premières démolitions des immeubles de la Cité Bel'Air (au total 240 logements démolis d'ici 2016) connaît des évolutions contrastées.



L'espace bâti est dégradé, mais de nombreuses potentialités existent sur le quartier et dans un environnement plus large.

Le quartier Florimont Bel'Air, au titre des données infra-communales de l'INSEE, représente 4.738 habitants soit 7% de la population de Colmar. On peut le considérer comme un petit quartier et moins dense que le quartier Europe. Pour autant, il présente des problématiques sociales plus dégradées.

C'est un quartier marqué par une surreprésentation des populations de 60 ans et plus. Celles-ci représentent 23,5% de la population du quartier. 9.3% de la population sont des enfants de moins de 5 ans.

La situation des ménages est atypique : 30% de ménages isolés et 14% de ménages en monoparentalité.

est renforcé par une faible maîtrise de la langue.

L'enjeu en terme de parentalité

⁵ Source : données produites par le CGET – Commissariat à l'Égalité des Territoires, à l'échelle du périmètre du quartier prioritaire.

Le quartier est marqué par une précarité renforcée (paupérisation), mais aussi par des phénomènes de résignation.

Pour autant, les intervenants sociaux font état d'une baisse des situations familiales difficiles sur le secteur en raison des travaux de démolition engagés sur le secteur Bel'Air.

Sur le plan de l'emploi, une part importante de la population est de fait inactive, en raison principalement d'un manque de qualification.

Les acteurs ont relevé un processus de dégradation des espaces extérieurs. Il a été constaté un développement des incivilités et des dégradations, notamment au niveau de la rue des Marguerites située dans la Cité Florimont (détérioration des équipements, problème des établissements scolaires à proximité).

De plus l'action de démolition en cours sur le secteur Bel'Air a un effet direct sur le secteur Florimont avec une évolution des squats sur cette partie du territoire (déplacement des problèmes d'un secteur sur l'autre). De ce fait les acteurs soulignent un développement du sentiment d'insécurité sur le secteur Florimont.

Sur le plan des usages et des fonctionnements, ce quartier ne forme pas une entité, car les secteurs Florimont d'un côté, et Bel'Air de l'autre, ne communiquent pas en dépit de leur proximité.

La voie ferrée joue depuis des années un rôle de barrière symbolique renforcée par un carrefour difficilement franchissable en particulier en mode de déplacement doux. Les actions menées côté Cité Florimont n'entraînent pas le déplacement des habitants situés côté Cité Bel'Air et inversement.

Ainsi, le quartier est marqué par :

- de nombreuses ruptures dans les relations à l'espace,
- un enclavement des « cités »,
- un rapport aux équipements et structures relevant de l'hyper-proximité et donc une absence de mobilité / de mobilisation,
- une faiblesse des espaces de jeux,
- un manque de lieux de convivialité, de rencontres, et plus globalement de prise en charge des enfants en particulier,
- un sentiment d'insécurité.

Plus généralement, les travaux d'ampleur dans le domaine de la rénovation urbaine engagés depuis de nombreuses années sur le quartier Europe-Schweitzer ont renforcé le ressenti de relégation sur le quartier Florimont – Bel'Air.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation réalisés sur les immeubles de ces deux cités n'ont pas permis de pérenniser les investissements et de répondre aux besoins actuels en termes de confort de logement et de qualité de cadre de vie.

Les acteurs ont néanmoins mis en avant certains atouts :

- la mixité culturelle
- la présence de nombreuses associations,
- la présence de structures, d'équipements, notamment scolaires,
- l'importante fréquentation des commerces de proximité.

C. Un enjeu commun aux deux quartiers : l'emploi

Le diagnostic qualitatif a permis de faire apparaître les enjeux suivants en terme d'emploi :

- Une situation de l'emploi dégradée en particulier en raison de l'absence ou la faiblesse de la qualification. Phénomène renforcé par une faible maîtrise de la langue française pour certains.
- Une offre d'emploi peu qualifiée en baisse sur le secteur.
- Peu de personnes s'inscrivent dans une logique de création d'activités ou d'entreprises.

Au-delà de ces éléments, l'établissement d'un diagnostic quantitatif dans le champ de l'emploi est difficile car les données actuellement disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont très limitées (données de population et de revenu) ou absentes.

En attendant ces données, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires invite à utiliser les données à l'échelle des iris mais ces données ne permettent pas une approche fine des quartiers. Le CGET a établi un document permettant de rendre compte des intersections entre le quartier prioritaire et les iris (définis par l'INSEE) sur la base de la superficie (cf. document ci-dessous), ce qui ne donne pas une clé de lecture par rapport aux données de population.

Intersection des quartiers prioritaires et des Iris

Au moins 5% du quartier prioritaire est en intersection avec cette liste d'IRIS

Nom du Quartier Prioritaire	Numéro Quartier Prioritaire	Numéro de l'IRIS	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
Z0764 - Florimont/Bel Air	Z0764	680660604	St-Joseph Mittelharth Nord	5.7%
	Z0764	680660701	St-Vincent de Paul Est	43.4%
	Z0764	680660702	St-Vincent de Paul Ouest	50.9%
Z0765 - Europe/Schweitzer	Z0765	680660801	Europe Sud Est	15.4%
	Z0765	680660802	Europe Sud Ouest	32.7%
	Z0765	680660803	Europe Nord Ouest	11.5%
	Z0765	680660804	Europe Centre	26.5%
	Z0765	680660805	Europe Nord Est	13.7%

▪ Des données incomplètes mais inquiétantes sur le profil des demandeurs

Les données transmises par Pôle Emploi et la Mission Locale à l'occasion de l'établissement du diagnostic dressent une image des publics en recherche d'emploi sur le territoire des quartiers prioritaires.

⇒ Données Pôle emploi

Les données transmises par Pôle Emploi sont de deux types : données comparées pour les trois secteurs anciennement en CUCS datant de septembre 2014 et des données actualisées à novembre 2014.

Les données disponibles sur le périmètre des CUCS en septembre 2014 faisaient état de 1936 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM – cf. tableau page suivante).

Demandeurs d'emploi en Fin de Mois	Europe	Sint Niklaas	Florimont
Nombre	1 160	232	544
%	59,9	12,0	28,1
Evolution sur un an	5,40%	-2,10%	8,80%
Moins de 30 ans	18,40%	4,30%	9,20%
Plus de 50 ans	9,80%	2,00%	6,00%
CLD	42,20%	41,80%	44,10%
Niveau infra V	21,00%	23,30%	23,90%
Niveau V	54,50%	55,60%	53,70%
Niveau Bac et plus	7,70%	7,70%	9,00%
Non qualifiés	36,60%	39,20%	29,40%
Qualifiés	62,70%	59,50%	69,30%

Source : Pôle Emploi / données septembre 2014 - Zones CUCS

Ces données mettent en exergue les aspects suivants :

- Une croissance des moins de 30 ans sur un an dans les quartiers en politique de la ville.
- Des niveaux de formation bas pour les demandeurs d'emploi en CUCS avec des différences selon les territoires en CUCS.
- Des seniors résidant dans un quartier politique de la ville plus touchés par le chômage (augmentation du nombre de ces personnes dans les effectifs de DEFM) sauf pour le secteur Sint Niklaas.
- La part des personnes non indemnisées est variable selon les quartiers, mais globalement il s'agit un demandeur d'emploi sur deux.
- Par contre la part des bénéficiaires du RSA au sein des différents CUCS est quasiment la même (autour de 8%).

Les autres données transmises par Pôle Emploi renseignent sur la situation des deux quartiers prioritaires « Europe – Schweitzer » et « Florimont – Bel'Air » en novembre 2014.

Il est fait état de 1310 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C).

- Les hommes sont majoritaires puisque 745 des demandeurs sont des hommes (56,8%) et 563 sont des femmes. 627 demandeurs d'emploi en portefeuille dédiés ZUS.
- Parmi l'ensemble de ces demandeurs, 258 ont de 17 à 25 ans, 857 de 26 à 49 ans et 195 ont 50 ans et +.

- Parmi ces demandeurs, 138 sont sans formation. 112 ont un niveau BAC + 2 à BAC + 5, 223 ont un niveau Bac (77 ont obtenu le bac) et enfin 504 ont un niveau CAP (sachant que 99 ont obtenu le diplôme).

Plus globalement Pôle Emploi met en avant les faiblesses suivantes sur les territoires prioritaires.

Au niveau du profil des personnes en recherche d'emploi, il est constaté :

- Une différence de plus de 4 points dans les niveaux de qualifications entre les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires par rapport aux autres quartiers.
- Une part de demandeurs d'emploi non indemnisés (assurance chômage ou solidarité) supérieure en quartiers prioritaires.
- Des publics jeunes et seniors plus fortement touchés par la montée du chômage dans ces quartiers.
- Un chômage de longue durée très important : plus de 42% des demandeurs d'emploi sont de « longue durée » (c'est-à-dire de plus d'un an).

Par ailleurs sur un plan plus structurel, Pôle Emploi constate :

- Des difficultés à la mobilisation des clauses d'insertion sur le territoire colmarien et un manque de pilotage même si une veille interne est organisée pour repérer les offres et les demandeurs d'emploi.
- Une faible « vie de quartier », manque de boutiques locales qui permettraient la rencontre et réduirait les risques de tensions.
- Une maîtrise de la langue française trop faible voire inexistante, ce qui crée de réelles difficultés dans les relations agents-public des quartiers prioritaires. Cela réduit l'accès à l'emploi mais aussi à la formation et rend les démarches et échanges administratifs plus complexes.
- Des relations parfois difficiles avec les conseillères de l'agence, la relation homme (demandeur d'emploi)-femme (conseillère) difficile pour des raisons sociétales.
- De réelles difficultés à mobiliser les jeunes dans le cadre d'opérations les concernant (forum etc...).

⇒ **Données Mission Locale**

La Mission Locale a accueilli :

- au niveau du quartier « Europe »
406 jeunes (204 Femmes / 202 Hommes) résidant dans le quartier ZUS.
19.3% des jeunes en emploi d'avenir sont issus de la ZUS.
- au niveau du quartier « Florimont – Bel'Air »
204 jeunes (87 Femmes / 117 Hommes) résidant dans le quartier CUCS (hors ZUS).

■ **Pour autant des atouts sur lesquels s'appuyer...**

Pour autant dans le domaine de l'emploi, plusieurs atouts peuvent être mis en avant également.

L'existence du RIC (réseau insertion colmarien) constitue un atout en termes de collaboration inter-acteurs qui permet la création de parcours pour des demandeurs issus de quartiers prioritaires.

Plus globalement il est fait état d'une présence de nombreux partenaires du champ de l'emploi et de l'insertion au sein de ces quartiers ainsi que des collaborations optimisées entre ces acteurs (Mission Locale, Pôle Emploi,...).

Le projet de pépinière d'entreprises dans l'éco-quartier d'Amsterdam constitue par ailleurs une opportunité.

Pôle Emploi met en exergue :

- La mise en place au niveau de Pôle Emploi de 3 portefeuilles spécifiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires (en vue de mise en place d'actions spécifiques).
- Des actions spécifiques déployées par l'agence en direction de ce public, comme par exemple une opération d'accompagnement de « femmes issues de QPV » avec pour objectif de redonner de la perspective en vue d'emploi ; mais aussi d'action « femmes diplômées ZUS » avec du coaching.
- Une action pour des demandeurs issus des QPV dans le cadre d'une préqualification-qualification pour les métiers du BTP.
- Un projet d'accompagnement spécifique pour les Seniors des QPV.
- La bonne collaboration entre l'EPIDE de Strasbourg et quelques jeunes issus de quartiers prioritaires qui ont pu intégrer le dispositif.
- Un accompagnement des projets de création d'entreprises en particulier pour les habitants QPV (Pôle emploi 1^{er} financeur des aides à la création).
- Une mobilité dans le quartier équivalente (transports en commun) aux autres zones de la Ville et une Ville de dimension permettant de nombreux accès piétons (gare).

Par ailleurs, Pôle emploi s'inscrit dans les politiques de lutte contre les discriminations et est détentrice de la seule méthode de recrutement reconnue non discriminatoire (la Méthode de Recrutement par Simulation) utilisée également par Colmar Europe.

3. Les objectifs stratégiques et opérationnels

Au-delà des objectifs stratégiques et opérationnels développés ci-dessous, le contrat de ville vise à prendre en compte de manière transversale à tous les enjeux les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention des discriminations et de jeunesse.

A. Dans le domaine de la cohésion sociale

... de manière transversale

De manière transversale, quatre enjeux ont été identifiés : améliorer le vivre-ensemble, renforcer l'apprentissage de la langue française, s'inscrire dans une logique de réussite éducative, renforcer la promotion et de la prévention de la santé.

▪ Améliorer le vivre-ensemble

La notion de vivre-ensemble renvoie à l'idée de partage, de liens, d'une contribution à « quelque chose » de commun. Vivre ensemble est complexe dans un contexte d'individualisation marqué, de précarité (avec notamment la perte d'estime de soi) et de « concurrence » inter-individus, voire inter-groupes.

- Développer les apprentissages multiples dans une visée interculturelle et de mixité
 - Favoriser la création de lieux d'échanges, de rencontres.
 - Renforcer les démarches / actions interculturelles.
 - Travailler sur le respect, dans une logique de co-construction des règles.
- Travailler sur le sentiment d'appartenance, faire « sens commun » via le renforcement de la laïcité et des valeurs de la République
 - La Ville de Colmar s'attache à conforter le dialogue avec l'ensemble de ses concitoyens au travers de toutes les communautés rassemblées, y compris religieuses. Un calendrier « interculturel » : « vivre ensemble à Colmar » est réalisé chaque année avec l'aide de la Ville et de l'Etat.
- Travailler les mobilités
 - Faire sortir les habitants des quartiers
 - Travailler sur l'attractivité des équipements dans et hors quartier
 - Articuler les actions de proximité et de mobilité
- Faire adhérer les personnes aux projets qui leurs sont proposés
 - Co-construire des actions avec les habitants / familles
 - Décloisonner les actions
 - Valoriser le potentiel des quartiers et changer de discours sur ces territoires.
 - Renforcer les fonctions parentales
 - Recourir à un médiateur entre les habitants et les bailleurs sociaux.

▪ **Améliorer la maîtrise de la langue française**

- Objectiver les besoins, orienter les publics.
- Coordonner le réseau : mettre en place une plate-forme départementale avec deux antennes, l'une pour le sud du département basée à Mulhouse et l'une pour le nord basée à Colmar, chargée :
 - d'orienter les publics avec une approche individualisée permettant de tenir compte du projet de vie de la personne (recherche emploi, accès aux droits, suivi des enfants scolarisés, etc.) et des freins (familiaux, garde des enfants, santé, logement, mobilité)
 - d'identifier les acteurs et les dispositifs
 - de mobiliser et d'animer le réseau des acteurs du repérage, de la formation, du travail social
 - de proposer un outil commun et partagé de suivi des publics, pour permettre la cohérence des parcours.
- Adapter l'offre existante pour la rendre plus attractive
 - Organiser des groupes de formation homogènes par type de publics et par attentes (femmes seules avec enfants scolarisés, seniors, jeunes en recherche d'emploi, etc.)
 - Valoriser les parcours de formation réussis (remise de diplômes, d'attestation avec « cérémonies »).
- Repérer et cibler les publics
 - Améliorer la connaissance des dispositifs par les acteurs du repérage
 - Mettre en place des outils à la disposition des acteurs du repérage qui évoquent le sujet de la maîtrise de la langue (fiches de liaison).
- Rendre la formation linguistique plus efficace
 - Améliorer la formation des intervenants : connaissance linguistique mais aussi sociologique (codes des pays d'origine des publics)
 - Proposer des formations selon 4 types d'attentes : la maîtrise élémentaire de la langue (300 mots) dans un objectif de rapidité / l'accès à l'emploi / la socialisation (citoyenneté, connaissance des codes liés à la langue) / le « ressourcement » (les savoirs de base) pour les publics ayant suivi un cursus scolaire français
 - Fixer des objectifs de résultats aux groupes de formation : durée et horaires adaptés aux attentes (samedis et soirs après le travail, réforme des rythmes scolaires, transports collectifs, etc.), contenu pédagogique.

▪ **S'inscrire dans une démarche de programme de réussite éducative et optimiser l'offre éducative périscolaire**

L'enjeu est de mettre en œuvre une action permettant de renforcer les acquis dans le domaine éducatif en articulant l'intervention dans le domaine scolaire, dans le champ périscolaire et en direction des parents (par un soutien renforcé à la parentalité).

La persévérance scolaire et la réussite éducative doivent contribuer à la réussite scolaire des élèves du premier degré, accompagner les parents et soutenir les enfants en difficulté et contribuer à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être.

- De manière stratégique, il est proposé de solliciter l'inscription des deux quartiers au dispositif de réussite éducative dans une logique d'articulation avec la politique

prioritaire de l'éducation nationale (REP et REP +). Un groupe de travail doit être mis en place pour approfondir cet objectif.

- Développer l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité (enjeu de socialisation, de mixité...).
- Optimiser l'offre éducative périscolaire.
Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.
Il s'agit :
 - de la période d'accueil du matin avant la classe ;
 - du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
 - de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).Face à la multiplicité des intervenants et, au risque de concurrence entre les offres, il a été mis en avant les objectifs suivants :
 - Mieux se connaître ;
 - Articuler les interventions ;
 - Produire un document récapitulatif à l'usage des membres de ce groupe recensant l'offre éducative, y compris l'accompagnement éducatif au collège et en élémentaire.
- Agir sur la dimension éducative, via le périscolaire, par une focalisation sur l'école : replacer l'école au cœur du projet éducatif.
L'école dispose de la reconnaissance des familles notamment pour les plus jeunes (les liens existent au niveau de l'école maternelle mais s'étiolent ensuite progressivement). Il faut partir de l'école pour favoriser la réussite scolaire en tissant du lien avec les familles, et les autres acteurs.
- Pérenniser / Renforcer les moyens à l'école (moyens, cadres scolaires, personnel...).
Il importe de veiller dans le même temps à la qualité urbanistique (cadre de vie) des établissements scolaires et aux équipements pédagogiques dont ils disposent. Certains jeux dans les cours d'école d'établissements scolaires, notamment sur Florimont-Bel'Air sont vétustes.
- Travailler les partenariats entre l'Education nationale et les autres acteurs, notamment associatifs, intervenants sociaux. D'autant que l'adhésion à certaines actions, notamment celles en direction des jeunes / en particulier collégiens, peut être renforcée via l'organisation des appuis avec les structures reconnues par les jeunes (Club de jeunes...).
- Renforcer le soutien à la parentalité.
- Appuyer, donner une place et aussi reconnaître les compétences des parents pour permettre d'établir une relation enseignants – parents apaisée et porteuse d'efficience pour la réussite scolaire des enfants. Cela passe aussi par une reconnaissance de la culture de la famille.
La non maîtrise de la langue est souvent mise en avant comme une difficulté donnant lieu à des incompréhensions avec les familles. Il faut à la fois travailler la maîtrise de la langue française avec ces familles et favoriser la reconnaissance de leur langue maternelle. Celle-ci ne doit pas constituer un obstacle mais être regardée au contraire comme une richesse.

- Recruter des adultes-relais pour établir la liaison entre les familles, le quartier et les établissements scolaires pour aider à lutter contre l'absentéisme et prévenir du décrochage scolaire.

▪ Renforcer la promotion et la prévention de la santé

L'objectif général du volet santé du Contrat de ville, est défini par la circulaire du 5 décembre 2014. « L'action publique dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) doit veiller à développer la promotion de la santé et de la prévention, doit promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins et contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ».

Pour définir les enjeux en matière de santé, il conviendra de se référer aux données de la carte d'identité de santé créée par l'ORSAL et de croiser les évaluations de santé réalisées par les différents acteurs du Réseau Santé Social Justice.

Certains objectifs opérationnels ont déjà été identifiés par les acteurs de santé présents à la réunion du 12 mars 2015 (ARS, Centre hospitalier de Rouffach, Hôpitaux civils de Colmar, Migrations santé Alsace, CCAS de la Ville de Colmar, OPPELIA-AFPRA) :

- Établir une carte d'identité santé des quartiers recensant l'offre de soin et la médecine de ville sur les quartiers prioritaires,
- Développer l'offre de soin de proximité et accompagner les personnes vers l'offre de soin
 - Exemples d'actions citées
 - Délocaliser la PASS dans les CADA ;
 - Mettre en place un pôle santé (quartier Florimont Bel'Air) ;
 - Soutenir des projets émergeant en matière d'accès aux droits ;
 - Généraliser l'utilisation du bilan de santé CPAM dans les QPV.
- Maintenir la coordination du Réseau Santé Social Justice, promouvoir les actions de l'atelier santé ville.
- Favoriser la prévention de la santé pour tous les publics : enfants, adolescents, seniors, personnes vulnérables (personnes âgées/isolées ; en souffrance psychique ; bénéficiaires du RSA ; personnes sous addiction ;..).
- Valoriser les actions destinées à connaître la situation des personnes ainsi que leur repérage (ex : repérage des seniors isolés...).
- Développer l'accès aux droits aux soins
 - Favoriser les actions visant à permettre d'accéder aux droits aux soins (ouverture de droits, barrière de la langue française,...).
- Regrouper et recentrer une offre globale de santé à proximité des habitants.

La participation des habitants en tant qu'acteurs de leur santé mais également de leur bien-être, sera à développer tout au long de cette contractualisation. Par ailleurs une réflexion pourra s'organiser autour de la mise en place d'instances visant à promouvoir les actions autour de la santé, y compris la santé mentale.

... à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires

▪ Quartier Europe-Schweitzer

- Optimiser l'existant en termes d'équipements (culturels, sportifs...) et de structures.
 - Renforcer l'utilisation de ces équipements par tous les habitants du quartier.
 - Renforcer l'attractivité de ces équipements pour permettre leur utilisation par tous les habitants du quartier.
 - Tirer partie des événements culturels ayant lieu sur le territoire (à l'échelle du quartier : « Festival de Jazz », à l'échelle de la Ville: « Salon du Livre »), Festival du film etc...
- Travailler sur le vivre-ensemble.
 - Favoriser la mise en place de « passerelles » entre les personnes.
- Favoriser l'accès aux droits (notamment pour les femmes).
 - Mettre en place des actions visant l'autonomie : notamment développer et articuler les actions en direction des 16-17 ans (école / emploi).

▪ Quartier Florimont – Bel'Air

- Mettre en œuvre une démarche éducative globale :
 - Travailler en direction des enfants, des jeunes et des parents dans une logique concertée entre acteurs ;
 - Renforcer les actions de soutien à la parentalité ;
 - Renforcer les apprentissages scolaires en tirant parti des équipements existants sur le secteur notamment sur le plan culturel.
- Mettre en place des actions visant l'autonomie.

B. Dans le domaine du cadre de vie

▪ Disposer d'un cadre de vie optimisé

La gestion sociale et urbaine de proximité (GUSP) est entendue comme l'ensemble des interventions visant à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants et usagers d'un territoire ainsi que son image et son attractivité par une démarche partenariale et concertée entre tous les acteurs responsables de la gestion au quotidien.

Pour rappel, les interventions au titre de la GUSP relèvent de trois dimensions :

- Dimension technique (entretien des immeubles et copropriétés, maintenance des équipements et des espaces extérieurs, encombrants...),
- Dimension de proximité (gestion locative, relation bailleur/locataire, résidentialisation, sécurité, et tranquillité publiques),
- Dimension sociale (accompagnement et soutien aux habitants, réponses aux attentes, médiation...).

La mise en œuvre de cette GUSP conditionne le cadre de vie dans le quartier et la pérennisation des investissements réalisés. Elle contribue également à la qualité des relations sociales dans les quartiers. En effet, l'insécurité, le manque d'entretien, les usages inadaptés des espaces, la non délimitation de l'espace privé et de l'espace public, sont autant de sujets porteurs de tension.

C'est de fait une démarche qui doit s'inscrire dans la durée.

Comme déjà indiqué, la Ville de Colmar, ses partenaires et de nombreux acteurs se sont engagés dans une convention de Gestion Urbaine de Proximité dès 2000.

Celle-ci a évolué au fil du temps avec des thématiques et des objectifs principaux récurrents mais dont les actions évoluent et s'adaptent en fonction des situations et des contextes. Pour exemple, la mise en place de conteneurs enterrés de tri sélectif des déchets (en lieu et place des anciens vide-ordures) est aujourd'hui réalisée dans de très nombreux sites, mais l'accompagnement des habitants pour le tri s'est révélé être une nécessité permanente.

Aujourd'hui, les objectifs principaux **à poursuivre** dans la GUSP au titre du Contrat de Ville visent à :

- améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté ;
- améliorer durablement le cadre de vie des habitants ;
- accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives ;
- renforcer le lien social de proximité avec les habitants ;
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants ;
- renforcer la maintenance et l'entretien courant des équipements ;
- favoriser l'insertion par l'économie.

Les thématiques pour lesquelles les actions sont **à renforcer** sont :

- la sensibilisation des habitants à la gestion des encombrants (suite au constat de dépôts sauvages de plus en plus nombreux) et plus globalement sur la gestion des déchets ;
- l'accompagnement des locataires dans la gestion de leurs charges et la prévention des impayés ;
- la sensibilisation au développement durable et à l'économie circulaire en particulier (qui vise au recyclage des objets avec comme effet la création d'emplois). Il est mis en avant l'exemple du partenariat entre La Manne et Pôle Habitat par la mise en place de conteneurs à vêtements qui a permis le recrutement d'1 personne ;
- l'accompagnement pour favoriser le lien social et le « mieux vivre ensemble » ;
- l'accompagnement des familles par une Maîtrise d'Œuvre Sociale pour le relogement.

Enfin, les actions **nouvelles** à intégrer dans la GUSP consistent à :

- accompagner les habitants dans l'utilisation des logements réhabilités ou neufs et de performance énergétique de niveau BBC voire plus (comportements et usages spécifiques à adopter pour optimiser les économies d'énergie et donc réduire les charges) ;
- repérer des personnes relais (par îlots par exemple) pour appuyer les actions, montrer l'exemple et accompagner les habitants ;
- développer le lien social et les dynamiques participatives (levier : les prochains conseils citoyens) ;
- assurer le suivi, en amont et en aval, des personnes en insertion (en particulier celles qui participent aux travaux inscrits dans le programme de renouvellement urbain) ;
- renforcer la sécurité des femmes en particulier dans les espaces publics (suite à témoignages de femmes ayant subi du harcèlement) ;
- permettre l'accessibilité à tous (PMR, etc.) ;

- traiter la problématique de l'amiante ;
- accompagner les habitants mais aussi les associations, structures, commerces, services, etc. pendant le temps des démolitions et travaux de reconstruction.

Plus généralement, les problématiques évoquées ont fait émerger une déresponsabilisation des habitants quant à leurs devoirs (entretien courant des espaces communs, gestion des déchets, dégradations, respect du règlement de l'immeuble, etc.), une augmentation des comportements irrespectueux ou non adaptés au « vivre ensemble » et la nécessité d'un accompagnement rapproché pour la gestion des tâches administratives, des loyers et charges, etc. des habitants.

Il importe également de travailler la question de la sécurité des espaces et dans les espaces en tenant compte de la situation particulière des femmes.

Enfin, il est rappelé que le travail à réaliser pour une gestion urbaine et sociale de proximité efficace devra se faire collectivement, avec la participation de tous les acteurs. Il s'agit bien d'une question transversale et pluridisciplinaire. En ce sens, il convient d'optimiser les ressources, les moyens humains et financiers pour mutualiser un certain nombre de services et d'actions.

▪ **Sécuriser les quartiers et leurs habitants**

Un autre objectif vise à renforcer la tranquillité et la sécurité publiques des habitants.

Les forces de l'ordre présentes sur le territoire de Colmar font des constats au quotidien sur l'ensemble du territoire.

Elles pointent en particulier un contexte devenu trop permissif. L'éducation des enfants doit être une priorité dans le cercle familial. Des parents s'investissent, d'autres démissionnent. La vigilance s'impose par rapport aux apprentissages de la langue française et au respect des règles de la République.

Pour lutter contre la délinquance et assurer la tranquillité des territoires, les forces de l'ordre, police nationale, police municipale et Brigade verte sont présentes sur le territoire de Colmar. Leur présence et leurs interventions couvrent la circonscription de Colmar (au-delà pour la Brigade verte) et sont sectorisées sur la totalité des neuf quartiers de la Ville. Dans le cadre de la politique de la ville, une analyse de la délinquance est proposée sur les deux QPV, Europe/Schweitzer et Florimont Bel'Air. Les statistiques de ces deux quartiers doivent toutefois être mises en perspective par rapport à celles du reste de la Ville.

⇒ **Répartition géographique des interventions de police**

Situation de ces quartiers par rapport aux autres quartiers de la circonscription de police :

Secteurs	Totaux	%
Centre	2 876	35,82
Sud	473	5,89
Ste Marie	581	7,24
Europe	1 354	16,86
St Vincent de Paul	572	7,12
St Joseph/ Mittelharth	565	7,04
St Léon	823	10,25

St Antoine Ladhof	516	6,43
Maraîchers	200	2,49
Autres secteurs	66	0,82
Hors circonscription	4	0,05
Total	8 030	100,00

Source Direction départementale de la sécurité publique du Haut-Rhin

⇒ Analyse de la délinquance en 2014

Etat des événements générateurs du « sentiment d'insécurité » dans les quartiers Europe et St Vincent de Paul :

Année 2014	Europe	%	St Vincent de Paul	%	Totaux
Atteintes aux personnes	102	12,93	46	12,71	148
Atteintes crapuleuses aux biens	46	5,83	27	7,46	73
Atteintes gratuites aux biens	177	22,43	101	27,90	278
Comportements dangereux	85	10,77	21	5,80	106
Comportements inquiétants	77	9,76	26	7,18	103
Comportements perturbants	302	32,28	141	38,95	443
Total	789	100%	362	100%	1 151

Source Direction départementale de la sécurité publique du Haut-Rhin

La répartition des événements sur les deux quartiers s'effectue comme suit : St Vincent de Paul : 31,45 %, Europe : 68,54 %.

Etat des Interventions de Police nationale dans les quartiers Europe et St Vincent Paul

Année 2014	Europe	%	St Vincent de Paul	%	Totaux
Accidents	42	3,10	26	4,55	68
Alertes (Bombes)	0	0	0	0	0
Différends	286	21,12	90	15,73	376
Explosions	0	0	0	0	0
Aliénés	2	0,15	2	0,35	4
Suicides et tentatives	10	0,74	4	0,70	14
Objets perdus et trouvés	6	0,44	0	0	6
Incendies	168	12,41	78	13,64	246
Crimes et délits	169	12,48	112	19,58	281
Malades	77	5,69	14	2,45	91

Nuisances et troubles de l'ordre public	486	35,89	199	34,79	685
Dégâts (eau gaz...)	10	0,74	2	0,35	12
Affaires de mœurs	0	0	0	0	0
Personnes recherchées	78	5,76	39	6,82	117
Alarmes dans établissements publics	3	0,22	0	0	3
Accidents du travail	0	0	0	0	0
Alarmes dans les locaux privés	2	0,15	0	0	2
Véhicules volés	4	0,30	3	0,52	7
Appels fantaisistes	3	0,22	0	0	3
Total*	1 354	100%	572	100%	1 926

*Total global

Source Direction départementale de la sécurité publique du Haut-Rhin

La répartition des événements sur les deux quartiers s'effectue comme suit : St Vincent de Paul : 29,70 %, Europe : 70,30 %.

⇒ **La sécurité dans l'espace public urbain avec la vidéoprotection**

Le dispositif de vidéoprotection déployé sur le territoire, comprend 77 caméras réparties sur cinq quartiers de Colmar (le centre-ville, Europe/Schweitzer, St Joseph, Florimont Bel'Air). Ce dispositif est un outil de prévention et de protection au service de la sécurité publique servant à renforcer la sécurité des usagers sur le territoire de la Ville de Colmar. C'est aussi un outil au service des enquêteurs.

Le démarrage de cette vaste opération a fait l'objet d'une convention signée le 8 juin 2009, entre la Direction Générale de la Police Nationale (DGSP) et la Ville de Colmar.

Un Centre Superviseur Urbain (CSU) dont l'accès est réglementé et sécurisé, a été aménagé dans des locaux de la mairie, pour le traitement et l'exploitation des images recueillies 24h/24h.

Trois opérateurs traitent les images recueillies en lien avec le Commissariat de Police nationale, la Police municipale et le cas échéant d'autres acteurs de la chaîne de sécurité.

Un déport d'images est effectué vers un PC de l'Hôtel de Police Nationale de Colmar. En dehors des cas prévus par la loi et en l'absence de réquisition judiciaire, les images sont automatiquement détruites à l'expiration d'un délai de 10 jours.

La programmation 2014 a permis un nouveau déport d'images vers le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de Mulhouse, centralisateur des appels « police-secours » des Circonscriptions de Sécurité Publique du Haut-Rhin.

L'utilisation de la vidéoprotection par les forces de l'ordre répond aux impératifs des enquêtes et permet de procéder à l'identification et à l'arrestation d'auteurs présumés de faits de délinquance ou de crimes, sur le territoire. (cf. : Incendie de l'îlot Turenne en mars 2011, en 2014 l'arrestation d'un individu accusé de viols...). Si la vidéoprotection est une réponse aux besoins des enquêtes, elle inscrit dans ses objectifs « l'immédiateté » du service rendu qui permet aux enquêteurs de travailler dans l'instant « T ». Elle doit également permettre une lecture du « flagrant délit » et la vérification des faits « levée des doutes » pour éviter les déplacements inutiles des policiers.

La vidéoprotection est donc utile aux acteurs de la sécurité dans le cadre des recherches et pour la Justice en règle générale. La vidéoprotection (outil au service de...) ne peut à elle seule, faire baisser les taux de criminalité sur un territoire, mais elle y contribue largement en tant qu'outil d'investigation.

L'exploitation de ce dispositif placé pour gestion administrative et opérationnelle sous l'autorité du chef de la Police Municipale, est encadrée par la législation, afin de préserver les libertés publiques individuelles (Code de la Sécurité intérieure art. L. 223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 et R. 223-1 à R.223-2 et R. 251-1 à R.253-4. Loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978).

C. Dans le domaine du renouvellement urbain, à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires

A noter qu'au-delà des enjeux stricts de logement, disposer d'un logement constitue un enjeu par rapport à une stabilité des ménages dans la recherche d'emploi.

Pôle Emploi relève qu'une qualité de vie globalement améliorée dans les quartiers prioritaires Europe devrait avoir un impact sur l'employabilité et la recherche d'emploi de ses habitants.

▪ Quartier Europe-Schweitzer

Objectifs principaux :

- Assurer dans la durée les acquis du programme de rénovation urbaine et les optimiser à l'échelle du quartier dans son ensemble
- Terminer les travaux engagés notamment sur le secteur Luxembourg.
- Réaliser des travaux sur les secteurs, et surtout au niveau des immeubles (parc de logements LogiEst, Colmar Habitat), non encore pris en compte.
- S'inscrire dans une logique de gestion urbaine de proximité renforcée via une « charte d'engagements réciproques » afin d'assurer un socle d'engagements de qualité de service, dans le cadre d'une approche concertée inter-acteurs.

▪ Quartier Florimont–Bel'Air

Le contrat de ville est aussi pour Florimont Bel'Air une « prolongation » de la convention passée avec l'ANRU pour les années 2007 à 2014.

Ce volet rénovation urbaine comprend :

- La fin des opérations de démolition de l'ensemble d'immeubles Bel'Air ;
- La démolition des immeubles situés dans le quartier Florimont ;
- La reconstitution partielle de l'offre de logements, étant entendu que tous les locataires seront relogés dans le cadre d'un dialogue individuel ;
- La redéfinition des trames viaires et des espaces extérieurs, l'idée étant de créer autour du carrefour route d'Ingersheim – rue de Riquewihr un pôle de centralité pour cette partie de la ville.

Le coût prévisionnel de toutes ces opérations s'élève à 25 M€. Ces 25 M€ s'inscrivent dans le CPER 2015-2020 avec en particulier une participation financière de l'Etat de 5M€.

Une étape ultérieure sera franchie avec le CPER 2021-2026 pour un montant d'environ 20M€ portant ainsi le total de l'opération Bel'Air Florimont à 45M€.

Colmar sera candidate en vue d'émarger, pour ces 45M€ au titre du plan européen de relance, dit plan Juncker.

- Inscrire le territoire dans une **démarche de renouvellement urbain**, d'où une sollicitation auprès de l'État pour bénéficier d'un **projet d'intérêt régional**.
 - Concevoir une requalification urbaine globale du quartier en l'inscrivant dans une approche plus large que le périmètre du territoire prioritaire. Il s'agit de tirer parti de l'existant. La destruction des logements (disparition de plus de 400 logements) va avoir pour effet de générer un espace disponible important. La proximité d'un espace boisé classé à proximité peut constituer une opportunité. Le projet de la ville de Wintzenheim (construction d'une cinquantaine de logements sociaux à l'Ouest des immeubles) nécessite une mise en cohérence avec les projets sur le quartier ;
 - Revoir les circulations dans le souci de mieux « irriguer » les équipements publics existants sur le secteur (notamment les établissements scolaires) ;
 - Repenser les aménagements extérieurs (espaces de jeux, espaces de rencontres, sécurisation, résidentialisation) ;
 - Travailler sur les articulations (Florimont – Bel'Air, Quartier et son environnement immédiat...);
 - Poursuivre les travaux de démolition sur le secteur Bel Air et engager la démolition sur Florimont.
- Favoriser une mixité sociale et fonctionnelle
 - Articuler le long terme (logique de peuplement en forte évolution) et la gestion du court terme (mutation des populations, secteur en chantier...);
 - Engager et approfondir la réflexion en terme de renouvellement urbain à s'inscrire dans une logique de développement durable (enjeux thermique et énergétique, tri sélectif, gestion du chauffage et des logements BBC...).
- Mettre en valeur l'existant :
 - Mettre en valeur les équipements et structures existantes sur le quartier ;

- Mettre en cohérence les équipements et offres de services publics ;
- Mettre en valeur les éléments qui structurent le quartier : transport en commun et arrêt SNCF des Mésanges sont un atout pour la desserte du quartier.

➤ Créer une ou des structures de quartier

Des orientations stratégiques ont également été identifiées :

- permettre une meilleure desserte en direction de ce secteur (depuis le centre-ville) ;
- permettre une meilleure desserte à l'intérieur de ce secteur par la création d'un maillage cohérent ;
- désenclaver ces cités, créer des ouvertures vers les axes principaux ;
- créer un équipement central type « maison de quartier » regroupant les différentes activités et structures présentes dans le secteur ;
- intervenir sur les équipements et commerces existants à maintenir et à améliorer ;
- proposer une mixité sociale par la construction de logements nouveaux ;
- proposer un habitat à l'échelle de l'habitat environnant ;
- proposer une mixité fonctionnelle (quelles activités tertiaires sur le secteur) ;
- valoriser le Logelbach (coulée bleue) ;
- valoriser les espaces verts existants et en créer de nouveaux ;
- créer des espaces de rencontres (extérieurs et locaux intérieurs).

Au-delà la réussite de la démarche porte sur la nécessité de travailler sur les « objets de tension » : fractures entre les différentes parties du quartier, l'évitement scolaire et les tentations culturelles radicales au niveau des jeunes.

Le projet avec les orientations d'aménagement est présenté dans le protocole de préfiguration de renouvellement urbain qui se trouve joint au contrat de ville (document distinct).

D. Dans le domaine du développement économique et de l'emploi

La problématique de l'emploi et du développement économique dépasse le cadre strict qui l'entoure. Des enjeux en termes de questions éducatives (au sens large) et de maîtrise de la langue ont été pointés. Des articulations seront à rechercher dans ce domaine.

Les enjeux identifiés sont transversaux aux deux territoires.

Dans le domaine de l'accès à l'emploi comme de la création d'entreprises, des réussites existent. Il paraît important de mieux les valoriser mais aussi de s'appuyer sur le tissu d'entreprises locales et/ou de le développer (via notamment la création déjà prévue d'une pépinière d'entreprises mais aussi par la mise en place de moyens financiers supplémentaires en direction des entreprises qui s'installent dans le périmètre de la CAC). Dans cette perspective, le maintien ou l'installation de structures commerciales constitue également un enjeu pour les deux territoires.

Par ailleurs il paraît nécessaire de porter une attention particulière aux personnes en emploi mais fragilisées sur le plan de leur logement. Des actions visant le maintien au logement dans les situations de précarisation de l'emploi (travail sur les loyers, la maîtrise des charges locatives...).

Développement économique		Insertion durable dans l'emploi		
Encourager l'initiative privée : entreprendre	Stabiliser l'offre artisanale et commerciale dans les quartiers	Modalité d'accès à l'information / rendre visible l'offre existante	Accéder à une qualification	Accéder à l'emploi
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager les potentialités : entreprendre avant de créer ➤ Valoriser l'existant ➤ Soutenir collectivement l'innovation et les nouveaux projets (dans les problématiques abordées mais aussi dans les formes juridiques proposées par l'ESS) : les innovations sociales portées par des structures de l'ESS, les innovations individuelles créatrices d'emplois et de développement économique. ➤ S'appuyer sur le statut coopératif comme outil de création d'entreprise, de reprise d'entreprises, 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les commerçants, artisans ou autoentrepreneurs qui ont d'ores et déjà créé leur activité au sein même des quartiers dans la pérennisation de leur activité ainsi que dans la mise en visibilité de leur offre commerciale. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre plus visibles l'offre existante sur le territoire ainsi que les actions déployées par les différents partenaires : clarifier le rôle et les moyens de chaque acteur en matière d'éducation, de formation, d'insertion et d'emploi,... intervenants sur les QPV dans un souci de lisibilité et de connaissance des actions respectives de chacun. ➤ Favoriser les échanges inter-acteurs pour développer la complémentarité entre les uns et les autres. ➤ Rendre visibles ensuite le rôle et les moyens de chacun aux yeux des habitants des QPV afin qu'ils puissent savoir précisément vers qui se retourner pour toutes questions en matière d'emploi, d'insertion ou d'économie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre un accès, par des actions adaptées (inscription dans des parcours) ou des structures appropriées (plateforme d'initiatives locales, tutorat), à ces dispositifs en termes d'insertion professionnelle et/ou de création d'entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et pilotage des clauses d'insertion dès la phase d'étude dans un souci d'efficience dans leur utilisation

de développement d'activités et d'émulation sur le territoire.				
➤ Accompagner les créateurs mais aussi les repreneurs d'entreprise par une coordination étroite des acteurs passant par un travail de sensibilisation et d'information en amont		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux connaître l'existant afin de permettre le recours aux dispositifs de droit commun. ➤ Faire un état des lieux de l'existant et du recours aux dispositifs de droit commun au niveau du développement économique et de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'accès à des activités professionnelles pour les personnes sans emploi, afin d'éviter qu'elles ne se démotivent. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insérer et sécuriser les parcours professionnels par la mobilisation des dispositifs de droit commun existant.
➤ Soutenir la pépinière d'entreprise comme œuvrant pour ce travail d'accompagnement		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se doter d'un espace permettant un travail inter-acteur de manière régulière. ➤ Mobiliser et mettre en réseau tous les acteurs même ceux qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble (notamment dans le champ de l'ESS) autour des problématiques de développement économique, d'attractivité et d'emplois. Contribuer notamment à créer une mixité entre les différents acteurs (entreprises, petites ou grandes associations, institutions...). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter l'accès à une qualification pour les publics cibles des quartiers (les femmes, les jeunes notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement collectif inter-structures
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repenser les liens entre insertion et développement économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les reconversions professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la découverte des métiers et des codes de l'entreprise

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les projets associatifs en matière d'emploi ▪ Consolider et pérenniser les emplois de l'ESS, associatifs notamment, sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décloisonner les quartiers par l'insertion professionnelle : encourager la mobilité ▪ Rendre la mobilité faisable, tant d'un point de vue spatio-temporel qu'intellectuel.
--	--	--	---	---

4. Les modalités de gouvernance

Les instances de gouvernance visent à répondre à un triple objectif transcendant le contrat de ville : le partenariat inter-acteurs, la mobilisation prioritairement du droit commun, l'implication des habitants et acteurs locaux.

▪ Un pilotage et une ingénierie au service du contrat et des projets de territoire

L'ensemble des acteurs souhaite, dans la continuité du travail partenarial lié à l'élaboration du contrat de ville, poursuivre une démarche collective, impliquant l'ensemble des parties-prenantes du contrat de ville.

Ainsi, le système de pilotage et d'ingénierie du contrat de ville de Colmar se décline comme suit :

- Un comité de pilotage (niveau politique)
Co-présidé par le Préfet, le Président de la CAC et le Maire de Colmar, ce comité de pilotage mobilise les principaux acteurs du contrat de ville et se compose des représentants des différentes instances signataires ainsi que de membres du conseil citoyen.
Le comité de pilotage est chargé de piloter le contrat de ville, de définir en tant que de besoin les enjeux et les objectifs durant la période de contractualisation et de valider le principe et le contenu de son évaluation.
Il se réunit pour faire le point sur les orientations du contrat de ville, identifier les évolutions éventuelles sur les territoires prioritaires, vérifier l'adéquation entre les actions menées, les orientations du contrat de ville et la situation sur les territoires et valider la programmation des crédits de la politique de la ville (droit commun et spécifiques).
Il se réunit au moins une fois par an.
- Un comité technique (niveau technique)
Il est composé des techniciens des différentes composantes du comité de pilotage. Il est chargé de travailler sur la programmation des actions, d'assurer un suivi des actions et de faire le point sur les projets de territoire.

La programmation reposera sur une démarche d'appel à projet renouvelé. L'élaboration de l'appel à projet se fera sur la base de l'analyse faite annuellement avec les acteurs du territoire permettant de faire le point sur l'évolution du quartier, les atouts et limites du quartier (cf. partie sur l'observation). Cette analyse comparée aux objectifs opérationnels permettra d'identifier chaque année (et en amont de la production des bilans par les structures porteuses des actions et des indicateurs) les « chantiers » à engager, ceux à soutenir et ceux à faire évoluer le cas échéant vers le droit commun.
- Une équipe de Direction de projet (niveau technique resserré)
L'équipe de direction de projet se compose des représentants des services de la Ville de Colmar et de la CAC en charge du contrat de ville, des services de l'Etat (Mission Ville départementale, délégué du Préfet, DDT, DDCSPP, UT DIRECCTE et DSDEN) des services du Conseil départemental concernés, des services du Conseil régional d'Alsace concernés ainsi que de l'ORIV (Observatoire Régional

de l'Intégration et de la Ville – centre de ressources régional de la politique de la ville)⁶.

Son rôle est de préparer les réunions du comité de pilotage et du comité technique, d'être force de proposition pour le comité de pilotage et du comité technique, de mettre en œuvre l'évaluation du dispositif. L'équipe de direction de projet assure également le suivi des décisions prises lors du comité de pilotage.

Si nécessaire, l'équipe de direction de projet propose la mise en œuvre de groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.

- Des groupes de travail thématiques
Les groupes de travail thématiques sont organisés autour de chacun des trois piliers du contrat de ville. Ils intègrent les trois axes transversaux : égalité femme-homme, jeunesse et lutte contre les discriminations. Leur composition sera variable en fonction des sujets traités, sachant qu'en plus des membres de l'équipe de direction de projet, seront conviés les porteurs de projets et les membres des conseils citoyens.
- Les moyens humains mis en œuvre par les principaux partenaires / signataires du contrat

▪ Des habitants acteurs du contrat de ville

La participation des habitants, (via notamment la mise en place de conseil citoyen au niveau de chacun des quartiers prioritaires) à toutes les étapes du contrat de ville (élaboration, mise en œuvre, évaluation, pilotage), constitue un enjeu clé de ce contrat.

Même si un conseil de quartier a existé dans chaque quartier prioritaire (Europe/Schweitzer et Florimont/Bel'Air) sur la période de la dernière mandature municipale, la culture de la démocratie participative n'est pas encore ancrée sur ces territoires. Il a donc été décidé, en accord avec la préfecture, que le tirage au sort d'habitants pouvant constituer les conseils citoyens, prévu par la loi, sera effectué à partir d'un vivier de personnes volontaires, connues ou choisies pour leur implication dans la vie de leur quartier (anciens conseils de quartiers, conseil des usagers du Centre Socioculturel de Colmar, personnes connues de certaines associations, ...) et non à partir de listes.

La démarche suivante a été retenue pour la mise en place de ces conseils citoyens et permettre une prise en compte de la « parole » des habitants.

- Première étape : sur ce principe, des habitants connus pour leurs actions dans les quartiers et leurs contacts avec des associations œuvrant dans les QPV, ont été identifiés. Il leur a été proposé de participer aux ateliers thématiques. Leur présence, certes minimale, a tout de même permis de recueillir des avis distincts mais complémentaires de ceux émis par les institutionnels.
- Deuxième étape : afin d'être au plus près des attentes des habitants, deux réunions publiques ont été programmées les 1^{er} et 14 avril 2015. Des flyers ont été imprimés puis déposés dans des lieux stratégiques pour inciter les habitants à s'exprimer à propos de leur logement, des espaces verts, du stationnement et plus généralement sur les atouts et les manques qu'ils auraient pu identifier dans leur quartier. Ces réunions ont eu lieu hors présence des élus de la Ville pour permettre une prise de parole la plus libre possible. L'animation a été assurée par l'ORIV (Centre de ressource régional politique de la ville) et les fonctionnaires de la Ville.

⁶ Pour ce qui est de la participation de l'ORIV, elle sera fonction des ordres du jour des réunions.

Au-delà de la recherche de concertation avec les habitants, ces réunions sont aussi organisées dans le but de les sensibiliser à la démarche « conseils citoyens ». Des coordonnées de citoyens volontaires ont été recueillies lors de ces moments.

- Troisième étape : la Ville de Colmar a choisi de remplacer les anciens Conseils des quartiers Europe/Schweitzer et Florimont /Bel’Air par des conseils citoyens, comme la loi l’y autorise. Cette démarche devrait permettre d’optimiser la lisibilité des instances en évitant leur superposition dans un contexte local où les démarches participatives et la mobilisation citoyenne ne vont pas de soi. Par ailleurs, deux Conseils de quartier seront installés le 7 mai 2015. Leur champ d’action couvre toute la Ville hormis les QPV.
- Quatrième étape : la création et la composition des conseils citoyens dépendront essentiellement de la mobilisation des habitants lors des rencontres organisées en amont de la signature du Contrat de ville. Deux cas de figure peuvent se présenter. Soit la mobilisation a été assez importante pour qu’un tirage au sort puisse être réalisé parmi un groupe de personnes intéressées. Soit le tirage au sort devra être fait sur une autre base.
La date d’installation des conseils citoyens dépend des résultats recensés. Tout est mis en œuvre pour qu’elle puisse se faire dans les meilleurs délais.

La CRESS a fait état de la possibilité de s’appuyer sur les savoir-faire et ressources des structures relevant de l’ESS pour favoriser la participation des habitants.

■ Une observation et une évaluation au service de l’action⁷

L’observation du contrat de ville passe par la mise en place et l’analyse de quelques indicateurs-clés qui seront définis en lien avec les objectifs opérationnels. Ils feront l’objet d’une analyse annuelle.

Pour que ces indicateurs soient en cohérence avec les territoires prioritaires et les enjeux identifiés mais aussi tiennent compte des données réellement disponibles, ils seront définis suite à la mise en place d’un groupe de travail ad hoc suite à la signature du contrat. Ce groupe de travail veillera à la mise en place d’indicateurs permettant de prendre en compte les enjeux transversaux du contrat que sont l’égalité entre les femmes et les hommes, la prévention des discriminations et la jeunesse.

Le suivi du contrat de ville s’effectuera sur la base de l’analyse des bilans annuels et par une évaluation en continu.

Le bilan, outil de pilotage du contrat de ville donnera lieu annuellement à la production de trois rapports :

- Un bilan des actions mises en œuvre localement à partir de trois types d’indicateurs (indicateurs de contexte, de réalisation et d’impact). Cette démarche sera menée collectivement avec les porteurs de projet, les membres du conseil citoyen, les acteurs locaux éventuellement dans une logique thématique et/ou territoriale. Il associera également les acteurs de droit commun afin d’identifier les articulations ou non entre les actions menées. Il sera mené au plus tôt dans l’année afin de disposer d’éléments de réflexion pour l’élaboration de l’appel à projets dans le cadre de la programmation.
- Un rapport d’utilisation des crédits de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art. L 2334-19 du code général des collectivités territoriales) réalisé par la Ville.
- Une identification des moyens de droit commun (financements, moyens humains) mobilisés par les différents signataires au cours de l’année.

⁷ Cette partie sera rédigée après le 20 avril sur la base de la réunion d’équipe de direction de projet du 16 avril 2015.

L'évaluation devra relever d'un cahier des charges validé par le comité de pilotage qui donnera lieu à un appel d'offre pour le recrutement du cabinet chargé de cette instance. La démarche d'évaluation devra être menée en continu. Une instance d'évaluation ad hoc sera créée, sachant que des membres du conseil citoyen en seront membres de droit. A l'issue de la signature du contrat, un groupe sera chargé de réfléchir au contenu de la démarche évaluative et de la formaliser pour soumettre une proposition au comité de pilotage.

L'ORIV, en tant que centre de ressources régional dans le domaine de la politique de la ville sera plus particulièrement mobilisée pour venir en appui des réflexions dans le domaine de l'observation et du suivi des contrats de ville mais aussi du fonctionnement des conseils citoyens.

▪ **Un renouvellement des méthodes de travail ...**

La réussite du contrat de ville passe également par de nouvelles formes d'intervention. Les dimensions suivantes ont été identifiées :

- Mettre en œuvre des actions basées sur des démarches visant à « aller vers » les personnes, à prendre en compte les attentes. Mais aussi les impliquant dans un souci d'optimisation des interventions.
- Mieux appréhender le « ressenti » et les attentes des habitants / travailler sur les usages : utiliser notamment la mise en place des « conseils citoyens ».
- Renforcer certaines analyses : affiner les questions de santé et les conduites à risque.
- Se doter d'un espace permettant un travail inter-acteurs de manière régulière.
- Concentrer l'intervention sur quelques enjeux clés, identifiés collectivement.
- Faire converger les actions autour de ces enjeux sur la base des compétences et modes d'action de chacun, en les articulant.
- Favoriser les échanges inter-acteurs et mieux connaître ce qui est fait par les uns et les autres.
- Renforcer le partenariat inter-acteurs (mise en place d'une « plate-forme » pour avoir une meilleure visibilité des actions menées), y compris en lien avec les acteurs sociaux pour une meilleure prise en compte des situations individuelles.

L'équipe de direction de projet sera chargée de veiller à la déclinaison de ces méthodes de travail.

5. Les engagements des partenaires et les dispositifs mobilisables⁸

Le contrat de ville repose sur la mobilisation des crédits de droit commun et recourt également à des crédits spécifiques relevant de la politique de la ville : financement ACSé / BOP 147 à hauteur de 360.000 euros pour l'année 2015 et financement ANRU, ainsi qu'un financement de la Ville de Colmar à hauteur de 250 000 €.

▪ Mobilisation du droit commun de la Ville / CAC⁹

Les équipements de la Ville de Colmar situés sur le « territoire vécu » des quartiers prioritaires constituent l'un des leviers participant à la mobilisation du droit commun.

A titre d'illustration, ce territoire est le siège de nombreux équipements sportifs importants : patinoire, stade de l'Europe, stade nautique, gymnases Anne Frank et Camille Sée...

▪ Mobilisation du droit commun de l'Etat

La mobilisation du droit commun de l'Etat relève de fait de la mise en œuvre des conventions interministérielles signées entre le Ministère de la Ville et les autres ministères. Les conventions interministérielles permettent de dresser des objectifs spécifiques au droit commun de l'Etat dans l'objectif de réduction d'écarts mesurables sur les quartiers Politique de la Ville.

Les conventions donnent lieu à des déclinaisons locales qui feront l'objet de précisions au fur et à mesure de la mise en œuvre du contrat de ville. Sont précisées ci-dessous les déclinaisons d'ores et déjà formalisées

Engagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

La Direction régionale des affaires culturelles est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines :

- de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs ;
- de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics ;
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes ;
- du développement du livre et de la lecture ;
- de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine ;
- de la promotion de l'architecture.

Elle participe à l'aménagement du territoire et aux politiques de la cohésion sociale. Elle assure la conduite des actions de l'État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique.

Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics

⁸ Figure dans ce document l'état des engagements au moment de la signature.

⁹ Cf annexe n°1.

relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

L'action de la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace en faveur des publics et territoires prioritaires prend plusieurs formes. Elle est :

- directe lorsqu'il s'agit :

- d'attribuer des subventions à des porteurs de projets au titre du programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ;
- de mobiliser l'expertise de ses personnels (par ex. Service territorial de l'architecture et du patrimoine - Architecte des Bâtiments de France dans le cadre des réflexions dans le cadre des Plans de Rénovation Urbaine).

- indirecte en ce qui concerne les actions à destination des publics et des territoires (prioritaires ou non) menées, dans le cadre de leur mission de service public, par les structures financées par le ministère de la Culture et de la Communication au titre des programmes 131 – Création, 175 – Patrimoines et 334 – Industries culturelles.

ex. : Comédie de l'Est, musée Unterlinden,...

Ses différents conseillers sectoriels ont pour mission de garantir la cohérence entre les actions développées par les structures et les grandes orientations des politiques publiques.

Au sein du Service des publics et des territoires, le chargé de mission pour l'action territoriale consacre 0,4 ETP aux dossiers de la politique de la ville : participation aux réunions organisées par le sous-préfet à la Ville, échanges réguliers avec les délégués du Préfet, instruction et suivi des dossiers déposés au titre des contrats de ville, instruction et programmation de l'enveloppe de crédits de droit commun dédiés, évaluation sur site des actions financées.

Il s'agit bien de vérifier, en lien avec les équipes des sous-préfets, la pertinence et la qualité de l'intervention artistique et culturelle, et de faire en sorte que les actions menées au titre de la culture participent de l'amélioration de la cohésion sociale et de la qualité de vie au sein des quartiers prioritaires.

Sous réserve des évolutions induites par la réforme territoriale dans l'organisation et les missions des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, la Direction régionale des affaires culturelles :

1) Maintiendra son soutien :

a) à des projets artistiques et culturels développés, dans les quartiers prioritaires, par des porteurs de projets associatifs en leur réservant chaque année une enveloppe de crédits de droit commun fléchés.

Ex : temps fort marionnettes organisé par le Léopard, actions de médiation culturelle destinées à diversifier les publics du spectacle vivant...

b) à des actions via des dispositifs spécifiques concernant des publics prioritaires :

- dispositifs d'accès à la culture de personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle (association Tôt ou t'Art),
- dispositifs de lutte contre l'illettrisme (GIP CRAPT-CARRLI)
- projets développés à destination de personnes sous-main de justice (ex : projets à la Maison d'arrêt de Colmar).

c) actions d'éducation artistique et culturelle menées dans certains établissements scolaires situés en zone prioritaire.

Ex :

- partenariat d'excellence entre l'Opéra du Rhin et le réseau de réussite scolaire du collège Pfeffel
- projet « Nos libertés » mené par le conservatoire de Colmar dans le réseau scolaire du

- quartier Europe
- actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du GIP ACMISA
- actions de sensibilisations menées en temps scolaire dans le cadre du salon du livre de Colmar
- dispositifs d'éducation à l'image pour les écoliers / collégiens / lycéens au cinéma...

d) à un certain nombre d'actions concernent partiellement les publics relevant de la politique de la Ville :

- actions pédagogiques menées par les structures de spectacle vivant (Comédie de l'Est)
- dispositif Passeurs d'images
- dispositif Carte Culture.

2) continuera à mobiliser l'expertise de ses personnels (conseillers sectoriels, conseillère en charge de l'éducation artistique et culturelle, chargé de mission pour l'action territoriale,...) pour :

a) contribuer à la réflexion des collectivités locales et services déconcentrés de l'État sur les différentes thématiques relevant de la politique de la Ville

b) accompagner les porteurs de projets

Engagement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse¹⁰

Cette contribution de la Protection Judiciaire de la Jeunesse constitue l'identification des moyens de droit commun de ses services investis dans les quartiers identifiés en géographie prioritaire du contrat de Ville. Il est à noter que ces implications relèvent toutes d'un partenariat coordonné avec la collectivité et la juridiction de Colmar.

Activité PJJ sur les quartiers concernés de Colmar:

Deux services sont implantés sur la ville de Colmar :

- L'Unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) qui dépend de l'Etablissement de placement éducatif et d'insertion du Haut-Rhin (EPEI), sise 16 rue Gambetta et qui héberge 12 mineurs placés sous mandat judiciaire.

- L'unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de Colmar qui dépend du service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) du Haut-Rhin, sise 140 rue du Logelbach et qui prend en charge environ 300 jeunes/an sous mandat judiciaire.

Activité sur le périmètre Florimont-Bel'Air et Europe Schweitzer :

Quartiers Prioritaires de la Ville	Déc 12	Déc 13	Déc 14
Nombre de jeunes suivis par la PJJ 68	271	319	304
- dont issus de Florimont-Bel'Air	5	12	12
- dont issus d'Europe-Schweitzer	5	15	21

¹⁰ Référence : Convention Triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 entre le ministère de la Justice et le Ministère de la Ville - Volet Mineurs :

Axe n° 1 : « Conforter la Justice de proximité, et plus particulièrement l'accès au droit, ainsi que l'aide aux victimes »

Axe n°2 : « Prévenir la récidive »

Axe n°3 : « Favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires au programme de développement des classes préparatoires intégrées « égalité des chances »

Axe n°4 : « Contribuer à lutter contre les discriminations »

Axes d'engagements opérationnels :

Axe n°1 : « Conforter la Justice de proximité, et plus particulièrement l'accès au droit, ainsi que l'aide aux victimes » :

Observations formulées par les acteurs locaux des services PJJ : Au final, très peu de jeunes suivis résidant dans les quartiers comparativement à l'activité du service (très réparti sur tout le territoire et sur les secteurs) Constat : activité pénale en baisse

Axe n°2 : « Prévenir la récidive » :

Il s'agit là d'investir ces actions d'un sens opérationnel pour l'intégration des mineurs dans leur environnement socio-économique :

« Accompagner et orienter les mineurs et jeunes majeurs vers emplois d'avenir, réussite éducative, VVV, CLJPN, ateliers santé-ville ».

- Protocole en place avec les services académiques de l'Education Nationale pour les dispositifs relais, instance de veille et prévention du décrochage scolaire. Un temps psycho de l'UEMO Colmar dédié pour intervenir à l'atelier relai de Wintzenheim
- En cours avec le Conseil Régional et la Mission Locale, un protocole pour faciliter aux publics sous protection judiciaire l'accès au droit commun de la formation et de l'emploi.
- Convention avec l'hôpital pour des mises à disposition de temps de pédopsychiatres dans les services de la PJJ, toutefois, depuis le départ du pédopsychiatre sur Mulhouse, l'UEMO Colmar en recherche d'un nouveau médecin intéressé(e) pour intervenir
- Convention d'accès aux soins : bilans de santé avec la CPAM
- Actions de préventions santé.
Lien avec la Prévention spécialisée pour les jeunes suivis à la PJJ et résidant dans ces quartiers.
Lien avec les associations comme SEPIA, ARGILE (prévention suicide, toxicomanie)

« Développer l'accès des jeunes au droit commun : culture, art, activités sportives »

- Stratégies partagées avec le Conseil Général dans le cadre du schéma de protection de l'enfance.
- Partenariat opérationnel avec les services de l'Etat tels que la DRAC, l'ARS, la DRAAF pour un programme d'actions à destination des publics en charge par la PJJ : accompagnement pédagogique pour l'accès aux spectacles, des actions d'éducation alimentaire et de sensibilisation à l'éco responsabilité et à l'économie durable.
- Une implication dans la Maison Des Adolescents (MDA) pour faciliter l'accès au droit commun de la santé : convention MDA Val d'argent. Participation des éducateurs du secteur.

« Généraliser le principe de conventions entre Justice et bailleurs sociaux pour la réparation rapide des préjudices : Réparation, TIG, TNR »

- Convention en place avec l'agglomération
- Action de réparations collectives ou de TIG suivant les enjeux, avec le SDIS (uniquement les mesures de réparation), les Restos du cœur, la banque alimentaire, la Croix rouge, la SNCF. Adossement à un nombre important de protocoles nationaux.

- Des actions plus individualisées autour de la santé avec la maison des adolescents ou autour des activités de jour avec les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, plate-forme cinéma, égalité homme/femme par exemple. Ces activités de jour constituent d'ailleurs un axe important de la politique PJJ par les objectifs de socialisation et d'insertion qu'elles confèrent à l'action éducative.

Axe n°3 : « Favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires au programme de développement des classes préparatoires intégrées « égalité des chances » :

En lien avec les délégués du Préfet l'engagement sera d'organiser des actions de communication sur l'accès à la classe préparatoire de l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Axe n°4 : « Contribuer à lutter contre les discriminations » :

- En place dans le cadre des actions visées dans les axes précédents.
- Développement des liens avec les délégués du Préfet et défenseur des Droits.

Développements souhaités et/ou investis dans le cadre du déploiement des missions de la PJJ en politiques publiques :

- Finaliser le protocole avec le Conseil Régional formuler dans le cadre du plan jeunesse en matière d'insertion sociale et professionnelle : mobilité des jeunes, actions sas d'accès au droit commun, coordinations opérationnelles avec les missions locales notamment.
- Développer les compétences des professionnels sur la connaissance des nouveaux publics issus de l'immigration et les phénomènes issus des dérives communautaire et des processus de radicalisation.
- Renforcer et soutenir par un portage spécifique le positionnement des collèges dans les quartiers sur les enjeux d'éducation et de formation à la citoyenneté à destination des enfants et des parents.
- Mobiliser l'université sur des actions thématiques :
 - Contribution à l'organisation et la structuration de l'expression des attentes de la population par des objectifs de Master
 - Actions recherches sur les thématiques d'intégration et de responsabilité citoyenne
 - Développer des stratégies d'émulations des publics jeunes en mettant en lien des étudiants avec les jeunes des quartiers sur des thématiques de la démocratie participative par exemple.

■ Engagements de Pôle Emploi

- Pôle Emploi s'engage actuellement dans une démarche de relogement de son antenne au sein des quartiers prioritaires pour être au cœur de son public.
- Mise en place de la « garantie Jeunes » portée par la mission locale et pour laquelle Pôle emploi sera prescripteur.
- Pôle emploi a signé en janvier la création d'une nouvelle modalité d'accompagnement « Global » avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin (relations social / professionnel pour une prise en compte globale de la situation de la personne).
- Pôle emploi crée en mai 2015 une équipe dédiée « entreprises » dont une des missions sera la promotion de profils et des actions directes sur public QPV.

- Pôle emploi est un des 5 acteurs du Conseil en Evolution Professionnelle et le déploiement de cette nouvelle offre de services servira tout particulièrement ce public, souvent en recherche d'orientation.

▪ Engagement de l'Agence Régionale de Santé

L'état de santé d'une population résulte d'interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre social, territorial ou encore environnemental. Leur combinaison associée aux déterminants individuels influe sur l'état de santé.

Certaines zones géographiques de la région Alsace, notamment les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), concentrent des indicateurs sanitaires dégradés, fréquemment associés à des indicateurs socio-économiques défavorables. Il est souvent observé, dans ces zones, une surmortalité générale et prématurée élevée. Leurs habitants bénéficient moins qu'ailleurs des démarches de prévention, en raison d'obstacles économiques, culturels ou sociaux.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé s'est donc imposée en conséquence comme une priorité du Projet régional de santé 2012-2016.

Dans ce cadre, l'implication de l'ARS Alsace dans le contrat de ville doit permettre d'orienter les moyens vers les territoires et les populations les plus en difficultés afin notamment de :

- faciliter l'accès à la prévention et aux soins (en simplifiant les démarches administratives, en levant notamment les barrières linguistiques grâce au recours à l'interprétariat ...)
- maintenir une offre de proximité en médecine générale (en favorisant l'installation des praticiens et leur bonne répartition sur le territoire et en développant notamment l'exercice collectif ou coordonné)
- organiser le dépistage précoce des maladies à forte prévalence (diabète, obésité, surpoids, cancers...)
- développer une politique inclusive en santé mentale (en facilitant l'autonomie et l'insertion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques),
- améliorer la connaissance et l'observation partagée des inégalités territoriales et sociales de santé (en réalisant une carte d'identité territoriale de santé permettant de décrire l'état de santé de la population, l'offre existante et les besoins couverts en matière de santé à l'échelle du QPV).

▪ Contribution de la Région Alsace

La Région, partenaire de la politique de la Ville auprès des territoires depuis sa mise en place, pour mémoire, mobilisé près de 45 M€ pour les 5 CUCS et 10 PRU sur la période 2005-2014.

Attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, la Région s'engage à poursuivre la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention pour les projets générés par le contrat de ville 2015-2020 de la Ville de Colmar, sous réserve d'éligibilité aux règlements régionaux en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles. Des bilans annuels sur l'intervention de la Région dans les « quartiers politique de la ville » pourront être transmis à la demande du porteur du contrat de ville.

1. CREATION D'ACTIVITE ET INSERTION

En France, en 2013, la part des d'entreprises créées dans l'année sur l'ensemble des entreprises existantes est de 14,2 % contre 14,6 % en Alsace (9ème rang des régions métropolitaines).

Avec 13 441 entreprises créées en 2013 en Alsace (+ 4,4 % par rapport à 2012) et une hausse de ce nombre au premier semestre 2014 (+ 2,4 % entre le second trimestre 2014 et le 2nd trimestre 2013), la dynamique entrepreneuriale joue un rôle important dans le développement économique régional sous réserve que les entreprises créées parviennent à passer le cap des premières années. Le rôle des 64 Opérateurs de Création Reprise d'Entreprise (OCRE) est fondamental dans la pérennité de ces créations mais également dans la reprise d'entreprises.

Les interventions de la Région en faveur de la création d'entreprises, qui représentent un budget d'intervention de près de 2,7 M€, prennent différentes formes :

- Les aides directes à la création/reprise d'entreprises (notamment artisanales), à la création sous forme de Société Coopérative et Participative (SCOP), et enfin aux porteurs de projets exclus du marché du travail et du système bancaire.
- La contribution à plus de 10 instruments financiers territorialisés ou régionaux (fonds de prêts d'honneur des PFIL, différents fonds de garantie en partenariat avec Alsace Active, BPI France, SIAGI, fonds d'avance remboursable ADIE, outils de capital investissement).
- Le soutien au fonctionnement des partenaires opérateurs de la création/reprise d'entreprises : PFIL, pépinières, couveuses / Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE), un incubateur régional, et des partenariats avec Alsace Active, l'ADIE, l'URSCOP, et la Chambre de Métiers.
- La formation à l'entrepreneuriat : à travers le PASS CREALACE mis en place en faveur des projets entrepreneuriaux portés par des jeunes, et le cofinancement de formations dans le cadre des créations d'activités artisanales.
- L'animation du réseau OCRE à travers la mise en ligne en 2015 d'un portail régional « jentreprends.alsace », et le financement d'actions de formation pour les agents des opérateurs.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région interviendra au titre de ses dispositifs de droit commun. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au Contrat de Ville en mobilisant les différents partenariats initiés avec les opérateurs, et à travers ses dispositifs d'aides propres :

Thématique	Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Création d'activités	Accompagnement des projets de création d'activités portés par des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire, à travers le partenariat mis en place avec l'ADIE	- Primes régionales sous forme de subvention plafonnées à 2 000 €/dossier, au bénéfice de projets en amorçage dont le plan de financement justifie un besoin de financement complémentaire à celui pourvu par le montant du micro crédit professionnel octroyé via l'ADIE (<i>voir fiche annexe</i>)	Accompagner ces profils éloignés de l'emploi dans la création et le développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
		- Fonds d'avances remboursables au bénéfice des microprojets en phase de développement	
		Fonds de garantie pour la création de TPE	Accompagner ces profils dans la création et le

Accompagnement des projets de création d'activités portés par des femmes et/ou des demandeurs d'emploi, à travers le partenariat mis en place avec Alsace Active		développement d'une activité favorisant la création d'un emploi pérenne
PASS CREALSACE	Accompagner les jeunes dans un parcours comprenant la sensibilisation/formation à l'entrepreneuriat et le suivi individualisé d'un projet de création d'activité	Sensibiliser les jeunes (tout niveau, tout statut) à l'entrepreneuriat, puis identifier et accompagner les projets à potentiel
Accompagner la création et la transmission d'activités sous forme coopérative (SCOP principalement)	Soutien aux associés fondateurs dans le cadre de projets de créations/reprises de SCOP (dispositif bourse d'émergence), dans la limite de 2 000 €/associé	Favoriser la création et la poursuite d'activités ancrées durablement sur le territoire et sous forme coopérative
Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des 7 PFIL alsaciennes	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
Dispositif d'aides aux couveuses et Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)	Accompagnement de projets de création d'entreprises à travers le réseau des couveuses et CAE (ANTIGONE, COOPENATES, ARTENREEL, COBATIR et HOPLA)	Favoriser la création d'activité et l'entrepreneuriat social sur le territoire
Soutien au réseau des pépinières	Accompagnement de projets de création de pépinières : - participation régionale au financement d'études de faisabilité à hauteur de 25% du coût HT de l'étude, dans la limite d'une assiette éligible de 30 000 € ; - soutien aux investissements immobiliers à hauteur de 10 % du coût de construction d'un coût de 1 200 € par m ² et d'une surface limitée à 2 000 m ² ».	Soutenir les projets de pépinières d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
Fonds régionaux de garantie	- Convention SIAGI - Convention BPIfrance	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures

	Programme GRACE et GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises (création d'emploi, investissements matériels, conseil individualisé)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises
--	------------------------------------	--	--

Par ailleurs, la Région mène une politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Celle-ci est structurée autour de 4 axes :

- Favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux,
- Appuyer les structures de l'ESS dans leur développement et leur consolidation,
- Encourager et promouvoir la vie associative,
- Stimuler le développement territorial par l'ESS.

Les dispositifs relevant de la politique ESS¹¹ peuvent être mobilisés en faveur de l'insertion dans le cadre de la contribution de la Région au contrat de ville :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Economie Sociale et Solidaire	Favoriser le développement des structures associatives	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif d'Aide Régionale aux Emplois Associatifs (AREA) - Fonds d'amorçage associatif (partenariat Alsace Active) 	Accompagner les structures associatives dans leur développement
	Accompagner et soutenir les projets de développement des structures de l'ESS (entreprises adaptées, entreprises d'insertion, SCOP, associations)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) régional pour le conseil à des projets de développement collectifs (partenariat Alsace Active) - Accompagner les projets de création ou de développement de structures « collectives » (association, SCOP, EI, EA, ESAT) et des partenariats entreprises-associations (partenariat Alsace Active) - Dispositif d'accompagnement aux projets des investissements des entreprises adaptées et ESAT - Eligibilité des entreprises d'insertion aux crédits alloués au dispositif GRADIENT, dans les conditions de ce dernier - Eligibilité des projets de développement des SCOP, 	Favoriser la croissance et la consolidation des structures de l'ESS

¹¹ Voir également l'engagement de la CRESS (page 65).

		EA/ESAT, entreprises d'insertion au fonds de garantie Alsace Active	
	Stimuler les dynamiques d'économie sociale et solidaires dans les quartiers Contrat de Ville	Interventions hors des dispositifs précités	

2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'intervention de la Région en matière de formation professionnelle s'inscrit dans un champ de compétences décentralisées depuis 1983, renforcées en 1993 et élargies avec les lois du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, du 18 janvier 2005 dite « de programmation pour la cohésion sociale », et du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

La Région Alsace a une compétence de droit commun en matière de formation continue. Son objectif à travers ses programmes et ses dispositifs de formation, est d'amener chaque individu à améliorer son niveau de compétence et de donner aux demandeurs d'emploi la chance de se former pour trouver un emploi.

Afin de mieux anticiper les besoins de formation, la Région établit chaque année un plan d'actions territorial et sectoriel. Ce plan répond aux questions relatives au « comment, et avec quels moyens » la Région entend répondre, avec ses partenaires, aux enjeux identifiés de formation professionnelle continue.

Ce plan d'action est la déclinaison opérationnelle :

- des objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP),
- des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles,
- et des analyses territoriales et sectorielles réalisées par les Responsables Territoriaux de l'Offre de Formation.

Pour ce faire, la Région a construit une réponse structurée en veillant notamment à la coordination des actions des différents acteurs de la formation professionnelle continue (Etat, Pôle emploi, Branches professionnelles et OPCA...) et à la complémentarité de leurs interventions.

Cette réponse est de deux types :

- *une réponse structurelle* : la Région propose un Programme Régional de Formation aux demandeurs d'emploi et des programmes sectoriels. Ce programme regroupe diverses formations collectives (actions préparatoires ou de remise à niveau en vue d'une entrée dans une formation qualifiante et des formations qualifiantes validées par un diplôme ou un titre reconnu). L'élaboration de ces programmes s'appuie sur une analyse des besoins en formation des demandeurs d'emploi et de main d'œuvre effectuée par territoire, coordonnée par les responsables territoriaux de l'offre de formation de la Région présents sur les quatre bassins d'emploi dont celui de Colmar. Cette analyse s'effectue en lien avec les partenaires institutionnels tels que les branches professionnelles, Pôle Emploi, les missions locales. Cette phase de concertation constitue un moment essentiel de la construction de l'offre régionale de formation.
- *une réponse conjoncturelle* : la Région complète l'offre de formation structurelle par des projets correspondant aux besoins de formation conjoncturels s'appuyant sur des

initiatives prises dans et avec les territoires. Ce sont des projets favorisant le développement des entreprises, mais aussi visant à améliorer l'employabilité des actifs les plus fragiles, ils répondent à une double approche sectorielle et territoriale, confortant la position de la Région auprès des entreprises.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour la formation professionnelle et dans la limite de son budget annuel. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au contrat de Ville en mobilisant ses programmes et dispositifs de formation pour un montant prévisionnel de 900 000 € par an, dont :

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Formation	ACCOMPAGNEMENT		
	Soutien à la Mission Locale Haut-Rhin Nord		Accompagner des jeunes issus du bassin d'emploi de Colmar
	STRUCTUREL		
	Programme Régional de Formation	200 stagiaires	Amener les actifs à améliorer sans cesse leur niveau de compétence et leur donner la chance de se former pour exercer ensuite un véritable métier
	CONJONCTUREL		
	Perdus de Vue		Mobilisation des jeunes décrocheurs vers une démarche professionnelle jusqu'à l'acquisition de leur autonomie

3. AMENAGEMENT DURABLE

En matière d'aménagement, l'action régionale a vocation à s'inscrire dans le cadre d'un développement durable cohérent, économe en foncier et équilibré du territoire.

Les projets soutenus se devront d'être compatibles avec les documents de planification régionaux en vigueur et réfléchis de manière globale, et devront proposer la mise en œuvre d'actions articulées avec les quartiers périphériques au contrat pour une réelle intégration des quartiers en difficulté dans l'agglomération.

La Région, dont le rôle de chef de file en matière de transition énergétique a été affirmé en 2013 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), encourage sur la base des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) les travaux d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables au travers du programme energie.info.

Ainsi, le bâtiment, en tant que premier consommateur d'énergie en Alsace, constitue une priorité pour l'action régionale, tant en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique que de prévention de la précarité énergétique.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville :

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets de construction et de rénovation de logements qui seront réalisés dans le cadre du contrat de ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Construction de logements locatifs sociaux	Aides : <ul style="list-style-type: none">- à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments- aux travaux de création de logements locatifs neufs sous réserve de respecter les critères énergétiques	Inciter les bailleurs à construire des logements performants
Rénovation de logements locatifs sociaux	Aides : <ul style="list-style-type: none">- à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments- aux travaux de rénovation de logements locatifs sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des bâtiments des bailleurs sociaux
Rénovation de copropriétés	Aides : <ul style="list-style-type: none">- à la réalisation d'audit énergétique pour les copropriétés non soumises à l'audit énergétique obligatoire- aux travaux de rénovation du bâtiment sous réserve de respecter les critères énergétiques (BBC global ou BBC par étapes)	Faciliter la rénovation BBC des copropriétés

4. CULTURE

L'intervention de la Région Alsace dans le domaine artistique et culturel concerne tant la création et la production que la diffusion. Les diagnostics réalisés en 2014 et 2015 avec les professionnels de la culture ont permis de développer des soutiens qui se veulent être structurants pour le développement des actions culturelles de la région.

Contribution de la Région Alsace au Contrat de Ville

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets culturels et artistiques qui seront réalisés dans le cadre du Contrat de Ville.

Dispositif mobilisé	Type d'accompagnement	Objectif du dispositif
Aménagement de lieux de répétition et/ou d'enregistrement de musiques actuelles	Aides : <ul style="list-style-type: none">- à la construction, la transformation de bâtiments en lieux de répétition et/ou d'enregistrement, dotés des équipements correspondants- A l'aménagement spécifique des équipements nécessaires aux répétitions et/ou à l'enregistrement	Accompagner et encourager la pratique et la diffusion des musiques dites actuelles ou électro.

Aménagement de lieux de spectacles culturels et/ou d'équipements scénographiques	<p>Aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la construction, la transformation de bâtiments en lieux de spectacles culturels, dotés des équipements correspondants - à l'aménagement spécifique d'équipements scénographiques. 	Permettre une meilleure irrigation culturelle des territoires grâce à l'aménagement de lieux de spectacles culturels et/ou d'équipements scénographiques.
Soutien à la coopération culturelle transfrontalière et internationale	<p>Aides aux opérations dans le domaine du spectacle vivant, des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel, impliquant impérativement le soutien financier des collectivités publiques du (des) pays transfrontalier(s) concerné(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - festivals et manifestations artistiques de dimension transfrontalière, - diffusion en plusieurs lieux en Alsace, ou en Alsace ainsi que dans la(les) région(s) transfrontalière(s), de spectacles, concerts ou expositions dont les artistes sont des professionnels; - projets structurants établis dans le cadre d'accords de coopération culturelle. 	Contribuer au développement de la coopération artistique transfrontalière et consolider certains partenariats internationaux.
Soutien aux festivals et manifestations artistiques d'envergure en Alsace	Dans les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, seuls les festivals et manifestations de très grande ampleur (d'envergure nationale ou internationale) pourront être retenus.	Soutenir les festivals et manifestations d'envergure comportant un projet artistique identifié, soucieux du développement durable, de l'accès des jeunes à la culture et de la coopération transfrontalière.
Musées - Soutien aux actions de coopération entre musées en Alsace et/ou les centres de découverte du patrimoine en Alsace	<p>Aides à la mise en œuvre de nouvelles technologies au profit d'un travail entre les musées, mené en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation continue ou sensibilisation des personnels, tant professionnels que bénévoles - Création d'une signalétique commune à plusieurs musées, proposant un parcours - Mise en place d'initiatives pédagogiques et d'animations menées en réseau - Organisation d'expositions mutualisées <p>Un soutien sera également accordé aux initiatives favorisant l'accueil des personnes handicapées.</p>	Renforcer la mutualisation des moyens et la synergie entre les structures œuvrant dans le domaine de la médiation du patrimoine et pour soutenir des initiatives mutualisées, notamment en matière de formation, d'animation et de sensibilisation des publics.
Soutien aux résidences de création	<p>Aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux partenariats entre plusieurs lieux de diffusion, y compris dans les grandes villes, - Aux temps d'accompagnement de l'équipe artistique par le lieu de diffusion <p>Les projets seront accompagnés en amont par l'Agence Culturelle d'Alsace</p>	Favoriser la production et diffusion de spectacles en Alsace.

▪ Contribution du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Le Conseil Départemental est un partenaire historique de la politique de la Ville depuis sa mise en place. Il poursuit son soutien en apportant son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Colmar. L'intervention du Conseil Départemental s'exerce notamment dans le cadre de ses crédits et compétences de droit commun pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le cadre de vie, le renouvellement urbain et le logement ainsi que l'économie, **sous réserve d'éligibilité aux dispositifs en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.**

En matière de cohésion sociale et de solidarité : un cadre général d'intervention, des missions communes pour l'intégralité du territoire colmarien et des actions spécifiques aux quartiers prioritaires.

Le Conseil Départemental développe, sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Colmar, ses missions d'action sociale et de développement social en direction des habitants qui en ont besoin quel que soit leur lieu d'habitation. De fait, l'action sociale de droit commun que les professionnels du Conseil Départemental mènent au quotidien présentent peu de spécificités selon les quartiers urbains, exception faite d'actions collectives.

Est donc présentée globalement l'action de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (Direction qui gère les Espaces Solidarité et Espaces Insertion du Département) et de la Direction Enfance-Santé-Insertion (composée des Services Insertion et Développement Local, Protection Maternelle et Infantile – Promotion de la Santé, Aide Sociale à l'Enfance) en présentant autant que possibles des engagements.

Ces interventions ont lieu au sein de locaux dédiés (Espace Solidarité Colmar et en particulier le centre médico-social situé avenue de Paris pour ce qui concerne le périmètre particulier du contrat de ville ; Espace Insertion Nord) mais également au travers de visites à domicile.

Il semble important de rappeler qu'une trentaine de professionnels de la DASP intervenant au quotidien auprès de la population en difficulté des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Florimont-Bel Air et Europe-Schweitzer) : 7 postes relevant de l'Espace Insertion Nord et 21 postes relevant de l'Espace Solidarité Colmar (sans évoquer les partenaires financés par le Département).

De même, une dizaine de professionnels dont 6 puéricultrices, 2 sage femmes et 1 médecin, interviennent au nom du service de Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé dans les domaines de la santé de la femme enceinte, des enfants de 0 à 6 ans et des modes de garde des jeunes enfants.

Enfin, s'agissant de la présence du Service Social Gérontologique sur la ville de Colmar, 5 postes sont dédiés à information, l'accueil et l'écoute, le conseil et l'aide aux personnes âgées retraitées (et leurs familles) rencontrant des difficultés sociales ou de perte d'autonomie.

Axes de travail du Contrat de Ville	Missions, moyens et engagements
Gestion urbaine et sociale de proximité	Même si l'action de l'Espace Solidarité ne porte pas à proprement parler sur les questions de gestion urbaine et sociale de proximité ainsi que sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publique qui y sont rattachées, l'action de prévention que mènent les équipes auprès des familles y participe. En revanche, le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement est une mission essentielle de la Direction

	<p>de l'Action Sociale de Proximité au travers des aides apportées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (financements majoritairement Conseil Départemental), de la prévention des expulsions locatives et de la lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>ENGAGEMENT : Poursuivre le traitement social de l'accès et du maintien dans le logement.</p>
<p>Insertion et accès à l'emploi, parcours scolaire-emploi</p>	
<p>- questions éducatives</p>	<p>Dans le cadre de sa mission dans le domaine de la Protection de l'Enfance, le Département du Haut-Rhin intervient sur les questions d'éducation et donc de réussite éducative.</p> <p>Il finance notamment la mise en place de mesures éducatives et de soutien aux familles (AED – AEMO – TISF – AVS – Prévention Spécialisée), sans compter les mesures de placement.</p> <p>Dans le domaine éducatif, il mène une double action :</p> <p>1) accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil Social - Ecoute - Information - Orientation - accès aux droits ▪ Accompagnement social réalisé par les professionnels des Espaces Solidarité <p>2) prévention des difficultés éducatives des enfants</p> <p>Les travailleurs médico-sociaux (DASP et DESI) interviennent auprès des parents et de leurs enfants lorsque les parents rencontrent des difficultés éducatives. Ils exercent une mission d'écoute, d'information et d'orientation. L'Educateur à la Parentalité assure l'accompagnement individuel des familles dans le cadre de mesures de prévention contractualisées.</p> <p>S'agissant du soutien à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - action innovante : l'Educateur à la Parentalité de l'Espace Solidarité Colmar est partie prenante d'une action de soutien à la parentalité menée avec l'Education Nationale et l'association EPICES au sein du collège Molière (ateliers cuisine associant parents et enfants). - plus largement, les professionnels de l'Espace Solidarité participent annuellement à la Semaine de la parentalité organisée par le REAAP (animation d'ateliers lecture, cafés des parents et d'ateliers culinaires en lien avec l'association EPICES). <p>S'agissant des liens entre l'Espace Solidarité et le milieu scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un travailleur social référent fait le lien pour chaque école du territoire avec l'équipe éducative, informe et

	<p>oriente sur les questions éducatives et de Protection de l'Enfance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - partenariat avec les assistants de service social du Service Social en Faveur des Élèves, ainsi qu'avec des Conseillers Principaux d'Éducation ou des infirmières scolaires, pour traiter de situations individuelles. - implication dans la prévention de l'absentéisme scolaire par une contribution via le représentant du Conseil Départemental à la Commission Départementale de l'Absentéisme Scolaire (CDAS), puis par la rencontre avec les familles. <p>En outre, un partenariat a été construit entre l'Espace Solidarité et le Club des jeunes pour orienter les enfants vers cette association.</p> <p>Une permanence de la Maison Départementale des Adolescents se tient au centre-ville de Colmar dans les locaux de la Direction de l'Action Sociale de Proximité pour écouter, accompagner, guider, conseiller les jeunes et leurs familles.</p> <p>Le Département finance l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar (APSC) dans les quartiers ouest colmariens en directions des jeunes en difficulté âgés de 12 à 25 ans et leurs familles. L'APSC, via son travail de rue et d'accueil dans ses locaux (permanences, RDV et informel), développe un travail d'accompagnement éducatif individuel et collectif (ex : suivis individuels, séjours éducatifs collectifs, etc.) et ce en lien avec les partenaires œuvrant auprès du public jeune en difficulté.</p> <p>De plus, dès 2015, la prévention spécialisée prend en charge les Contrats Jeunes Majeurs en lien avec les services du Conseil Départemental (Espaces Solidarité et service d'Aide Sociale à l'Enfance).</p> <p>ENGAGEMENTS : Poursuivre l'action de prévention des difficultés éducatives des enfants et d'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales au travers d'une présence soutenue du Conseil Départemental et de ses professionnels en proximité de la population. Développer le travail partenarial et de coordination afin d'améliorer la prise en charge des enfants.</p> <p>Poursuivre les actions collectives de soutien à la parentalité et l'implication de l'Espace Solidarité dans la CDAS.</p> <p>Poursuite de l'intervention de l'association de Prévention Spécialisée.</p>
<p>- emploi, insertion, développement économique</p>	<p>La politique départementale d'insertion se décline à Colmar dans le cadre d'un appel à projets annuel autour de plusieurs items allant de l'accompagnement social à l'accompagnement professionnel, incluant notamment la mise à l'emploi au sein des Structures d'Insertion par</p>

l'Activité Economique (SIAE). L'accompagnement proposé aux bénéficiaires du rSa est ainsi gradué et adapté aux besoins de chacun.

L'intervention du Département est complétée par le cofinancement de contrats aidés à destination des bénéficiaires du rSa : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le secteur non-marchand, Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand ou Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion. Ces contrats sont un vecteur d'activation des dépenses passives d'allocation rSa.

Les travailleurs sociaux de la DASP mobilisent des actions sociales et des moyens pour lever ou réduire les freins sociaux des demandeurs d'emploi (santé, logement, garde d'enfants, transport ...).

Ils sont en charge également, dans le cadre de la cohésion sociale, de soutenir les familles dans la résolution de leurs difficultés financières (dont le surendettement).

Une nouvelle convention CD68/Pôle Emploi organise l'accompagnement par un binôme travailleur social-référent Pôle Emploi pour des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du rSa dont les difficultés sociales sont un obstacle au retour à l'emploi.

La mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa est gérée par la DASP au travers de la Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA) de Colmar. Celle-ci est en charge, avec les partenaires locaux, de l'organisation concrète du dispositif d'orientation, d'accompagnement et de sanctions, le cas échéant, des bénéficiaires du rSa.

En plus de la gestion opérationnelle de ce dispositif, les professionnels de la DASP sont les référents de bénéficiaires du rSa dans le cadre d'accompagnements sociaux.

Enfin, dans le cadre de la territorialisation des politiques sociales, la DASP développe, des Projets Pour l'Insertion. Il s'agit au travers d'actions concrètes d'œuvrer avec les acteurs et les bénéficiaires du rSa à l'amélioration de la situation locale dans ce domaine.

Certains de ces projets font l'objet de subventions annuelles dans le cadre de la Politique Départementale d'Insertion au titre des financements CTSA.

Le Département du Haut-Rhin apporte également son soutien aux jeunes en difficulté dans leurs projets d'insertion socio-professionnelle au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes, des Contrats Jeunes Majeurs et de la Prévention Spécialisée notamment. Ainsi, les jeunes rencontrant des difficultés scolaires, d'orientation et/ou d'emploi sollicitent régulièrement l'APSC, laquelle veille à les accompagner dans leur parcours en les orientant vers les structures dédiées, voire en faisant le lien (ex : Collèges Molière et Pfeffel, Mission Locale, dispositif Perdu de Vue) ou en participant à leur recrutement (16/25 ans) et encadrement dans la réalisation de chantiers éducatifs faisant l'objet de

	<p>conventions avec Pôle Habitat Centre Alsace et la Manne Emploi. Un soutien financier ponctuel via le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) peut également participer à l'insertion des jeunes en difficulté. Il participe aux commissions d'attribution et de suivi du dispositif Garantie jeunes.</p> <p>ENGAGEMENTS : Projet de mise en place d'une Plateforme rSa partenariale, afin d'améliorer les conditions d'ouverture de droit et d'entrée en accompagnement des bénéficiaires du rSa ainsi que de les mobiliser le plus vite possible sur leur parcours d'insertion.</p> <p>Développer des actions collectives d'insertion au bénéfice des allocataires du rSa destinées à dynamiser leur parcours d'insertion sociale et professionnelle (actions autour du mieux-être et du lien social visant à restaurer une meilleure confiance en soi, ateliers autour des économies d'énergie, de l'hygiène alimentaire, de l'accès aux droits, de la mobilité et des techniques de recherche d'emploi ...).</p> <p>Poursuite des interventions du Département en terme de financement de poste de référents rSa portés par des structures qui répondent à l'appel à projets des contrats aidés.</p>
<p>- linguistique, maîtrise de la langue</p>	<p>Les Espaces Solidarité orientent ponctuellement des personnes identifiées à l'occasion d'entretiens sociaux comme rencontrant des difficultés de maîtrise de la langue, vers des actions d'apprentissage dans ce domaine.</p> <p>ENGAGEMENT : Recenser, pré-évaluer et motiver les usagers de l'Espace Solidarité en difficulté d'expression française pour les orienter vers des actions adaptées.</p>
<p>Processus de socialisation et vivre ensemble</p>	<p>Les assistantes sociales de secteur œuvrent au quotidien par des actions individuelles auprès des usagers par un repérage de cette problématique, pour les inciter à sortir de leur isolement, et les orienter vers les actions existantes. La mise en œuvre d'actions collectives telles que celles proposées dans le cadre de la CTSA ont notamment pour objectif de lutter contre l'isolement, le mal-être social (cf. actions autour du mieux-être visant à restaurer une meilleure confiance en soi, ateliers autour de thématiques diverses permettant aux personnes de se retrouver et de créer du lien social).</p> <p>Un diagnostic des difficultés rencontrées par divers acteurs du quartier Ouest concernant le comportement des jeunes collégiens a d'ores et déjà été réalisé par l'Intervenant Social en Commissariat (poste cofinancé par le Département du Haut-Rhin) dans le but de promouvoir une nouvelle action de prévention partenariale, au plus près des besoins.</p>

	<p>L'APSC accompagne, aux côtés de ses partenaires, les jeunes au processus de la vie sociale notamment par sa participation aux côtés des habitants, jeunes et adultes, aux évènements festifs du quartier (ex : Nouvel An, fêtes de quartiers) et aux ateliers d'expression.</p> <p>L'accompagnement social est un des axes de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, le Département renforce ainsi les moyens dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.</p> <p>ENGAGEMENT : Poursuite de ces actions et ateliers dans le domaine du lien social, en faveur des bénéficiaires du rSa. Et maintien des postes de référents sociaux dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, ainsi que de l'intervention de l'Association de Prévention Spécialisée.</p>
Santé	<p>Le service de PMI développe une action de prévention et une offre de soins importante pour les enfants de moins de 6 ans, les adolescents et pour les femmes enceintes.</p> <p>Ce service propose à la population colmarienne, femmes enceintes, adolescents, jeunes enfants de 0 à 6 ans, des consultations et des actions collectives et individuelles d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité. Il s'agit de consultations d'accès à la contraception et à l'IVG, de consultations médicales prénatales et de jeunes enfants ainsi que des entretiens et accompagnements à domicile ou au centre médico-social, des consultations de puériculture et de soutien à la parentalité sans rendez vous pour les nouveaux nés et leurs parents.</p> <p>Le service propose également, au travers du dispositif « Questions d'amour » des centres de planification dans les collèges, les lycées, des actions collectives d'éducation dans le domaine de la sexualité.</p> <p>Des actions collectives d'aide à la parentalité sont organisées ponctuellement.</p> <p>Des bilans de santé en école maternelle auprès des enfants de 4 ans complètent les axes santé de ce service.</p>

En matière de cadre de vie, de renouvellement urbain et de logement

Les aides du Conseil Départemental en matière d'habitat concernent à la fois les crédits délégués de l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre relative au parc public et au parc privé et les aides sur fonds propres que le Département alloue sur son propre budget en complément des aides à la pierre pour la plupart.

Les interventions du Conseil Départemental énumérées ci-dessous le sont sous réserves de la clarification des périmètres et modalités d'intervention de l'ANRU et de leur co-éligibilité éventuelle avec les crédits délégués d'aide à la pierre qui restent à préciser.

Axes de travail du Contrat de Ville	Missions, moyens actuels et engagements du service Habitat et Solidarités Territoriales
Renouvellement urbain et cadre de vie	<p>Missions de droit commun et axes développés (parc locatif social des organismes HLM) :</p> <p>-Recensement et diagnostic des logements locatifs sociaux adaptés ou adaptables aux personnes âgées ou à mobilité réduite. ENGAGEMENT : Recensement et diagnostic sur le parc locatif social des communes de la CAC avec mise en place d'une base de données.</p> <p>-Aide à la réhabilitation thermique du parc locatif social existant afin de réduire le coût des charges des locataires dans les opérations recensées comme étant les plus énergivores. ENGAGEMENT : opérations éligibles à l'éco prêt de la CDC pour lesquelles la subvention de la collectivité équivaut à une prise en charge des intérêts du prêt, qui est également garanti à 100% par le Département.</p> <p>Hors secteur ANRU :</p> <p>-Aide à la production de logements familiaux très sociaux (PLAI) ENGAGEMENT : poursuivre la politique de production des logements au niveau de loyers les moins élevés en faveur de ménages à faibles ressources.</p> <p>-Participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées autonomes dans des opérations locatives sociales ENGAGEMENT : aide financière accordée au bailleur social pour des résidences seniors en construction neuve ou en acquisition-amélioration répondant à un cahier des charges.</p>

En matière d'économie

Le Conseil Départemental interviendra dans le cadre du Contrat de Ville au titre de ses dispositifs de droit commun.

Thématique	Dispositif mobilisé	Engagement financier sur la programmation actuelle	Objectif du dispositif
Création d'activités	Accompagner et financer les projets de création d'entreprises à travers le réseau des PFIL haut-rhinoises	Dotation du fonds de la PFIL pour la mise en place de prêts d'honneur (avances remboursables)	Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
	Soutien aux zones d'activités à caractère structurant (dans le cadre du Contrat de Territoire)		

	de Vie Colmar, Fecht et Ried)		
	Soutien aux pépinières et hôtels d'entreprises (dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried)	Soutien aux investissements immobiliers	Soutenir les projets de pépinières et hôtels d'entreprises présentant un caractère structurant et s'inscrivant dans une logique territoriale
	Fonds départemental de garantie	Convention SIAGI	Faciliter l'obtention des concours bancaires en complétant le taux de garantie accordé par ces structures
	Soutien en faveur des bâtiments-relais	Avances sous forme de crédit-bail	Soutien de projets d'entreprises ayant un fort potentiel de développement
	GRACE Artisanat	Dispositif d'aides directes en faveur de la création d'entreprises artisanales (investissements matériels)	Soutenir la compétitivité des entreprises créées ou reprises

▪ Intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3. En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

▪ Contribution de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin s'engage dans le Contrat de Ville à travers le dispositif CLAS et éventuellement sur sollicitation par le biais des dispositifs REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), Ville Vie Vacances et animation été. Il est à noter également que la Caf cofinance différentes actions développées par le Centre socio culturel de Colmar sur les 2 quartiers prioritaires "Europe - Schweitzer" et "Florimont-Bel'Air".

Thématique	ACTIONS
PARENTALITE	<p><u>Nos Actions</u> Les offres de service de travail social prévoient, dans le cadre d'une action sociale à destination de toutes les familles, de porter une attention particulière aux personnes qui rencontrent des situations ou vivent des événements à même de les fragiliser. Dans ce cadre, les travailleurs sociaux territorialisés sur le secteur Nord, assurent des permanences sur rendez-vous à l'antenne de la Caf du Haut-Rhin à Colmar pour les familles ayant un enfant à charge au titre des prestations en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La séparation • L'Attente du 1^{er} enfant • L'attente d'une naissance ou adoption multiple

	<ul style="list-style-type: none"> • Le décès d'un conjoint ou d'un enfant <p>Dans le cadre de ces rencontres, un rendez-vous des droits est systématiquement réalisé dans le but de permettre à l'allocataire de faire valoir l'intégralité de ses droits en fonction de sa situation.</p> <p>A cette occasion, le travailleur social présentera le panel des aides sur projet existant qui permettra de stabiliser la situation de l'usager.</p> <p><u>Nos engagements</u> Dans le cadre de nos offres globales de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention de la précarité des familles • Poursuite des rendez-vous des droits et du travail partenarial avec les différents acteurs qui accompagnent les familles.
<p>LOGEMENT HABITAT</p>	<p><u>Nos Actions</u> La prévention des expulsions et des impayés de loyer est un enjeu fort pour notre Caf. L'objectif des actions de prévention est d'éviter la suspension de l'allocation logement. Pour ce faire, mise en place d'un travail en partenariat avec les bailleurs, les travailleurs sociaux, ..., du département.</p> <p>Les Aides extra-légales liées au logement sont définies par le règlement intérieur d'Action Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant l'accès (l'aide au relogement, pack 1^{ère} installation, prêt d'équipement majoré), au maintien (rénovation thermique, impayés de charges de copropriété, prêt d'honneur et secours), à l'amélioration (prêts équipements ménagers/mobiliers). <p>Financement sur fonds propres d'action sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour le fond solidarité logement, membre des différentes commissions FSL/FSE et gestion des dossiers envoyés par le Conseil Départemental. <p><u>Nos engagements</u> Poursuivre le travail partenarial autour des impayés de loyer : les travailleurs sociaux de la Caf prennent en charge les allocataires non accompagnés et qui répondent à nos critères de procédures internes.</p> <p>Maintien par notre Action Sociale des aides extra-légales concernant l'accès, le maintien et l'amélioration.</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN MATIERE D'INSERTION SOCIALE</p>	<p><u>Nos Actions</u> Les offres de service des travailleurs sociaux en matière d'insertion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aide à la régularisation des droits pour les RSA majoré avec enfants de moins de trois ans. A cette occasion, le travailleur social réalise un rendez-vous des droits avec l'allocataire. <p><u>Nos engagements</u> Dans le cadre de la mise en place de la plateforme rSa partenariale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participation d'un agent pour l'instruction administrative des primo-demandeurs de rSa . • formation des partenaires sur la législation relative aux conditions d'ouverture de droits.

Soutien à la Parentalité	<p><u>Nos Actions</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre du Schéma départemental de soutien à la parentalité 2. Animation et coordination du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Haut-Rhin (REAAP 68) <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des porteurs de projets colmariens dans le cadre de l'appel à projets annuels du REAAP 68. - Financement d'actions de soutien à la parentalité dans le cadre de l'appel à projets annuels du REAAP 68. - Attribution d'un financement à l'ARSEA pour l'animation du réseau local parentalité de Colmar : animation et coordination d'une dynamique locale parentalité réunissant les associations et institutions colmariennes. - Participation à l'organisation de la Semaine des parents de Colmar et financement de cette manifestation annuelle. 3. Pilotage du dispositif de médiation familiale : <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et suivi de l'offre de médiation familiale. - Financement et conventionnement avec l'ASFMR. 4. Déploiement du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'actions qui proposent aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. - Impliquer les parents à l'accompagnement dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole, en accordant une attention particulière aux familles résidants sur les deux quartiers prioritaires. - Porter une attention particulière à la formation des accompagnateurs CLAS, particulièrement ceux qui accompagnent les familles des deux quartiers prioritaires.
	<p><u>Nos engagements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le financement des actions de soutien à la parentalité au titre du REAAP et initier de nouvelles actions au sein du quartier « Florimont-Bel'Air » (peu d'actions développées en 2014). - Poursuivre notre engagement aux côtés du Réseau local parentalité : financement de la Semaine des Parents, qui pour 2015 s'inscrira dans le cadre d'une manifestation départementale à destination des parents. - Développer le travail de partenariat en invitant les associations et institutions colmariennes, notamment celles œuvrant sur les deux quartiers prioritaires, à contribuer aux travaux du REAAP 68 et à se rapprocher du Réseau local de Colmar. - Poursuivre le financement de l'activité de médiation familiale afin de permettre l'accessibilité de ce service aux familles colmariennes confrontées à des situations de séparation conjugales ou familiale conflictuelles. - Développer le financement d'actions CLAS selon le nouveau mode de pilotage et de financement qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2015-2016. Les parents devront impérativement être impliqués au sein des actions développées.

▪ Engagement de la CRESS

Dans le domaine de l'emploi, l'Economie sociale et solidaire, peut également constituer un atout. La CRESS rappelle que l'économie Sociale et Solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territorial permettent notamment d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitants des quartiers. Son potentiel de créations d'emplois et, pour certaines activités, sa croissance en circuit court, présentent des opportunités de développement dont la politique de la ville doit se saisir.

Les acteurs de l'ESS sont du fait de leur nombre et du volume d'actions menées, des acteurs incontournables de quartiers de la politique de la ville. Les liens entre l'ESS et les territoires de la politique de la ville sont anciens. Au-delà de la densité du tissu associatif dans les quartiers, une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur cinq est implantée dans les quartiers et un salarié en insertion sur trois réside dans un quartier prioritaire (rapport du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013). Les initiatives associant acteurs, citoyens, collectivités et réseaux d'accompagnement démontrent dans de nombreux cas, la capacité de l'ESS à s'inscrire en transversalité avec la politique de la ville.

L'ESS est un mode d'entreprendre ayant pour objet de répondre aux besoins et aux aspirations socio-économiques. C'est un levier de développement économique manifeste pour la politique de la ville, du fait de sa dimension sociale et de son implantation locale. Elle est souvent innovante dans les réponses formulées et est fortement adaptée aux spécificités territoriales, en particulier celles des quartiers prioritaires.

De manière plus précise, la CRESS Alsace peut proposer son intervention pour développer l'ESS au sein des quartiers politique de la ville et améliorer la structuration des acteurs en présence, sous réserve d'obtenir les financements nécessaires.

La CRESS, en relation avec ses partenaires, s'appuiera sur la convention (en termes d'actions) signée le 23 septembre 2013 par le ministère délégué chargé de l'ESS et de la consommation et le ministère délégué à la Ville. Ceci dans un but d'identification des actions en faveur de la promotion et du développement de l'ESS sur les quartiers politique de la ville.

L'intervention de la CRESS Alsace pourrait améliorer la structuration des acteurs en présence et le lien avec les institutions.

Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Colmar

Fait à Colmar, le

Le Préfet
du Haut-Rhin

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Colmar
et Maire de Colmar

Pascal LELARGE

Gilbert MEYER

Monsieur le Procureur de la République

Le Recteur de l'Académie de Strasbourg

Bernard LEBEAU

Jacques-Pierre GOUJON

Le Président du Conseil Départemental
du Haut-Rhin

Le Président du Conseil Régional d'Alsace

Eric STRAUMANN

Philippe RICHERT

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales
du Haut-Rhin

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales du Haut-Rhin

Jacques RIMEIZE

Pour le Directeur Territorial de Pôle Emploi
Haut-Rhin
la Directrice de pôle emploi Europe

Jean-Jacques PION

Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
et Consignations

Valérie BRESTEAU

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Alsace

Gil VAUQUELIN

Le Président de l'AREAL HLM

Laurent HABERT

Le Directeur Général de Pôle Habitat OPH

Denis RAMBAUD

Le Directeur Général de la SAHLM LOGIEST

Jean-Pierre JORDAN

Yann CHEVALIER

Le Directeur territorial d'ADOMA Alsace

Le Directeur de Colmar Habitat HLM

M'Barek AOUADI

Robert DURR

Le Président de la CMA
section de Colmar

La Présidente de la CCI
Colmar Centre Alsace

Jean-Pierre BECHLER

Christiane ROTH

Le Président de la CRESS

Frédéric DECK

Annexe 1 – Mobilisation du droit commun

Poste	Quartier Europe/Schweitzer			Quartier Florimont/Bel'Air		
	Equipement	Coût de fonctionnement	Salaires du personnel	Equipement	Coût de fonctionnement	Salaires du personnel
Animation et vie des quartiers	Centre Europe	170 340 €	440 287 €	CSC Florimont	115 410 €	229 217 €
	Club des Jeunes	80 800 €	204 490 €			
	Salle de spectacles Europe	179 360 €	162 131 €			
Bibliothèque Centre Documentaire	Ecole Anne Frank	1 478 €		Ecole Marguerites	767 €	
	Ecole Primevères	988 €		Ecole Hortensias	904 €	
Bibliothèque	Europe		143 958 €	Bel'Flore		107 758 €
Aquisition de livre pour les écoles	JJ Waltz	1 847 €		Sébastien Brant	1 001 €	
	St Exupery	1 864 €				
	Anne Frank	1 438 €				
Piscines	Stade nautique	319 808 €	603 882 €			
	Waltz	32 569 €	153 835 €			
Mairie	Antenne	5 050 €	38 551 €			
	Stade de l'Europe	37 265 €	51 240 €	Gymnase Brant	1 100 €	
Sport	Gymnase Molière	13 940 €	49 530 €			
	Gymnase St Exupery	4 475 €	46 760 €			
	Gymnase Waltz	17 935 €				
	Gymnase Camille See	50 190 €	47 745 €			
Enseignement (Ecoles maternelles)	Les Primevères	7 473 €	62 018 €	Les Marguerites	9 912 €	62 513 €
	Anne Frank	3 303 €	38 952 €	Les Hortensias	5 283 €	62 513 €
Petite enfance	Halte garderie Les Loupiots	27 665 €	187 235 €	Relais d'assistantes maternelles	21 967 €	148 501 €
	Multi-accueil Louise Scheppeler	265 550 €	865 239 €	Halte Garderie	53 533 €	236 510 €
Total		1 223 338 €	3 095 853 €		209 877 €	847 012 €

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE

OBJECTIFS / ACTIONS	COUT /AN (estimatif)	OBSERVATIONS
OBJECTIF 1 Améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté		
Moyens mis en œuvre pour l'entretien et le nettoyage des points de collecte	44 958,00	
Sensibiliser et accompagner les habitants dans l'appropriation des collectes en tri sélectif	32 581,00	
Définir avec les habitants les modes d'organisation en termes d'entretien pour optimiser la propreté des communs	32 581,00	
Sensibiliser les habitants pour prévenir les dépôts sauvages - poursuivre la collecte des encombrants	212 941,00	
Optimiser la propreté des secteurs en rénovation	0,00	Intégration de la charte de propreté aux marchés de travaux
OBJECTIF 2 Améliorer durablement le cadre de vie des habitants		
Pérenniser l'entretien des espaces verts et gris sur les espaces publics et ceux résidentialisés	213 521,00	
Accompagner les habitants dans une meilleure appropriation du cadre de vie	29 835,00	
Poursuivre l'entretien courant de la voirie, des axes de circulation et des aires de stationnement	41 197,00	
Poursuivre l'entretien courant des équipements collectifs, en particulier les aires de jeux	14 400,00	
Renforcer les liaisons de transports urbains dans les QPV		

Renforcer les liaisons de transports urbains dans les QPV	<p>Quartier Florimont : 185 000 €</p> <p>Quartier Europe : 219 900 €</p>	<p><u>Quartier Florimont</u> : amélioration de la fréquence de passage de la ligne 8 qui relie Turckheim / Ingersheim à l'arrêt Théâtre en passant par la rue de la poudrière. La fréquence de passage de cette ligne est d'environ 1 bus toutes les 35 minutes. Par des moyens supplémentaires, la fréquence moyenne passerait à 1 bus toutes les 28 minutes.</p> <p><u>Quartier Europe</u> : amélioration de la fréquence de passage de la ligne 3 qui relie l'arrêt Théâtre au quartier Europe en passant par l'hôpital Pasteur au sud et le lycée Blaise Pascal au nord. Actuellement la fréquence de passage de cette ligne est d'environ 1 bus toutes les 24 minutes pour la boucle B (Théâtre - Gare - Europe - Blaise Pascal - Théâtre) et environ 1 bus toutes les 45 minutes pour la boucle A (Théâtre - Blaise Pascal - Europe - Gare - Théâtre). Par des moyens supplémentaires, la fréquence moyenne passerait à 1 bus toutes les 22 minutes quel que soit la boucle. En outre, il n'y aura plus de demi-boucle Europe - Gare - Théâtre dans un souci de simplification et de lisibilité de la ligne.</p>
OBJECTIF 3 Accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives		
Informier et sensibiliser les locataires sur l'utilisation et les consommations de chauffage, d'eau et d'électricité (BBS, maison passive, etc.)	68 082,00	
OBJECTIF 4 Renforcer le lien social avec les habitants		
Dynamiser la relation clientèle (locataires /bailleurs) et optimiser l'accessibilité à tous	35 191,00	
Renforcer le rôle de l'antenne de proximité du bailleur et de l'annexe de la Mairie	84 994,00	
Renforcer le rôle des équipements publics (Maison de quartier ?) pour un véritable lieu de centralité		
Favoriser les temps d'échanges avec les locataires en particulier pour rappeler le règlement et le fonctionnement des immeubles	60 082,00	

Poursuivre la professionnalisation du personnel de proximité des bailleurs	25 382,00	
Renforcer les diagnostics en marchant	45 191,00	
Poursuivre l'exploitation opérationnelle des enquêtes de satisfaction triennale pour répondre aux attentes des habitants	35 300,00	
Améliorer la communication et l'information en phase chantier	9 750,00	
OBJECTIF 5 Renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants		
Poursuivre l'entretien courant de l'éclairage public	60 000,00	
Etudier (selon les situations) la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection dans les parties communes des immeubles	13 192,00	
Poursuivre et renforcer la politique d'enlèvement des tags et des véhicules ventouses	23 000,00	
Poursuivre la professionnalisation des conciliateurs ou permettre la mise à disposition de conciliateurs	70 630,00	
Poursuivre l'entretien courant de l'éclairage public		
Etudier la mise en œuvre de la vidéo protection dans l'espace public		
OBJECTIF 6 Renforcer l'entretien courant et la maintenance des équipements		
Poursuivre les travaux de remise en état des logements entre deux locations pour en améliorer le confort	825 000,00	
Poursuivre l'action de fidélisation des locataires (Pôle Habitat) par l'octroi de subventions pour la remise en peinture et la pose de revêtements de sol	125 000,00	
Assurer la mise aux normes des ascenseurs et garantir des interventions rapides en cas de panne	322 360,00	
Assurer l'accessibilité des logements (normes PMR)	75 000,00	
Mettre en place une démarche qualité dans les interventions techniques	43 080,00	
Poursuivre les diagnostics relatifs à l'amiante	292 500,00	
OBJECTIF 7 Favoriser l'insertion par l'économie		
Doubler les objectifs de l'ANRU en favorisant l'accès aux travaux aux habitants des QPV	0,00	Intégration aux marchés de travaux

Poursuivre le recours à des personnes en insertion pour remplacer le personnel de proximité en cas d'absence ou de congés	302 985,00	
	3 138 733,00	

Annexe 2 - Bilan du PRU

1 – Contenu initial du Programme (Convention du 1^{er} juin 2006)

A. Secteur Palais Royal

La rénovation urbaine du secteur Palais Royal a été primée par l'ANRU en date du 14 juin 2011, suite à l'appel à contributions « s'engager ensemble pour la qualité urbaine, architecturale et paysagère » qui a suscité la candidature de 96 « morceaux de ville ». Exemplaire, le projet colmarien figure parmi les dix premières références nationales.

L'intervention urbaine comprenait :

- la démolition de 125 logements,
- la réhabilitation BBC de 270 logements,
- la résidentialisation de 565 logements ;
- la construction de 30 maisons en bande dont 10 en accession sociale ;
- la rénovation des écoles « Les Violettes », « Les Primevères » et « Anne Frank » ;
- la réfection de la voirie existante, la création de la rue de Lugano et la réalisation de pistes cyclables sur la rue de Berne ;
- l'aménagement d'un espace public central comprenant l'installation d'un terrain de football synthétique.

Le secteur Palais Royal a également été sélectionné par la Ville pour être le site pilote du déploiement des conteneurs enterrés de tri sélectif. Une ambassadrice du tri a été recrutée par Pôle Habitat dans ce cadre pour sensibiliser et accompagner les habitants du secteur dans cette démarche.

Avant



Après





Quelques réalisations :

Parc public paysagé



Rue de Lugano



Résidentialisation



Aire de jeux

Bilan financier secteur Palais-Royal :

Ville	Département	Région	Pôle Habitat	Autres	ANRU	TOTAL
1 663 223 €	228 939 €	406 909 €	13 809 460 €	1 911 926 €	5 806 927 €	23 827 384 €
7%	1%	2%	58%	8%	24%	100%

B. Secteur Schweitzer

L'intervention a été initiée de 2009 à 2011 par la démolition de 54 logements et la réhabilitation BBC de 68 logements. Les travaux d'aménagement et de résidentialisation des espaces extérieurs ont débuté en mai 2012, pour une durée de 14 mois environ. Ces travaux ont porté sur :

- la création de deux nouvelles voies à l'est et à l'ouest du secteur ;
- l'aménagement de deux aires de jeux le long de la rue de Sint-Niklaas ;
- la piétonisation du nord et du sud de la rue de Sint-Niklaas ;

- la réfection de la rue de Schongau avec la création d'un parvis devant l'école « Les Pâquerettes » et d'une piste cyclable ;
- la réfection de l'avenue de Paris avec la création d'une piste cyclable ;
- l'aménagement d'un parvis face à la nouvelle entrée du Club des Jeunes ;
- la résidentialisation de 454 logements de Pôle Habitat ;
- la construction de 15 logements BBC ;
- la création d'un jardin partagé ;
- la restructuration du Club des Jeunes.

Des travaux d'ampleur du Club des Jeunes ont été réalisés entre novembre 2012 et juillet 2013 pour 360 000 € HT avec une participation de l'ANRU de 90 000 €. Ce projet a permis :

- le déplacement de l'entrée principale à l'est, au droit du nouveau parvis ;
- la réorganisation du hall d'accueil et du secteur administratif ;
- la mise aux normes technique (fluides), sécurité et accessibilité.

Avant

Après



Quelques réalisations :

Aire de jeux



Parc central



Jardin partagé – Construction 15 logements



Parvis Club des Jeunes

Bilan financier secteur Schweitzer

Ville	Département	Région	Pôle Habitat	Autres	ANRU	TOTAL
1 842 436 €		621 507 €	3 289 872 €	339 096 €	3 661 989 €	9 754 900 €
19%	0%	6%	34%	3%	38%	100%

2 – Opérations ajoutées par voie d'avenant (1^{er} septembre 2010)

A. Secteur Amsterdam

Le programme d'opérations comprend :

- la réhabilitation BBC de 492 logements sociaux dont 3 tours Amsterdam (180 logements) ;
- la résidentialisation de 492 logements sociaux ;
- la réhabilitation BBC du Centre Europe.

Ce projet de grande ampleur comprend une requalification et rénovation complète des espaces avec notamment la création d'une nouvelle entrée, d'une salle de spectacle agrandie, l'installation de deux ascenseurs et la mise aux normes électriques et sécurité, etc. (coût 5 200 000 € dont une participation de l'ANRU de 428 793 €) ;

- l'aménagement des espaces extérieurs du Centre Europe (parvis, parking) ;
- la création d'un mail piéton desservant les écoles (rue de Stockholm) ;
- la requalification de la rue d'Amsterdam avec la création de pistes cyclables, de plateaux surélevés ;
- la création d'un écoquartier.

B. Ecoquartier Amsterdam

La Ville de Colmar et Pôle Habitat se sont constitués en groupement de commande pour la réalisation de l'étude urbaine. Celle-ci a été confiée à une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage composée d'un architecte-urbaniste, d'un paysagiste, d'un environnementaliste et d'un programmiste. L'étude a été réalisée en deux phases successives :

- élaboration d'un plan-guide, validé le 18 novembre 2011 ;
- rédaction d'un cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, validé le 1er juin 2012.

Le projet vise une réduction sensible de l'empreinte écologique du secteur, par le choix et la provenance des matériaux, les performances énergétiques des constructions, la gestion des eaux pluviales et aussi par les aménagements retenus (près de 50 % des surfaces de l'éco quartier seront végétalisées).

La réalisation de l'éco quartier s'inscrit pleinement dans un objectif de mixité sociale en proposant des logements sociaux en location ou en accession, du collectif et des maisons en bande avec jardins privatifs. L'intérêt économique est également pris en compte, dans une optique de mixité fonctionnelle, à travers la réalisation de bureaux.

Cet éco quartier aura pour objectif de respecter l'environnement en matière de constructions, économies d'énergie, stationnement des véhicules, gestion des eaux de pluie, espaces verts, éclairage public, tri sélectif, aménagements résidentiels et urbains, cheminements piétons et cycles. Une mixité fonctionnelle est attendue, avec la mise en place de locaux tertiaires et commerciaux en pied d'immeuble, le long de la rue d'Amsterdam.

Opérations Pôle Habitat :

Création de 27 logements sociaux ossature bois (PLUS CD 22%)

- 13 logements collectifs BBC Effinergie + (répartis sur 2 bâtiments collectifs R+3)
- 14 maisons en bande dont 7 logements BBC Effinergie + et 7 maisons passives
- création de locaux commerciaux dans les RDC des collectifs
- Coût pour cette opération : 3 213 405 € TTC ;

Un projet est à l'étude pour la création de 13 logements supplémentaires sur une partie de l'éco quartier en phase de conception.

Promoteur privé (projet en cours) :

- construction de deux bâtiments tertiaires (Pôle emploi + bureaux)
- construction de 24 logements.

Opérations Ville de Colmar :

Aménagement des espaces publics de l'éco quartier (coût : 540 000 € HT), véritable point de centralité du secteur Amsterdam avec pour objectif de favoriser la diversité des usages et ainsi répondre aux attentes de l'ensemble des habitants avec :

- un vaste parc paysager, lieu de promenade et de détente, ouvert sur les Vosges et ponctué de placettes invitant à la rencontre ;
- des mails piétons / cycles, agrémentés de massifs plantés, facilitant la perméabilité entre quartiers et s'inscrivant dans un maillage structuré en lien avec le réaménagement de la rue d'Amsterdam ;
- des espaces de jeux dédiés aux petits (création d'une nouvelle aire) et aux plus grands (déplacement du terrain multisports existant) ;

Annexe 3 - Données diagnostic emploi complémentaire

Données transmises par Contact plus

Contact plus intervient seulement sur le Quartier « Europe – Schweitzer »

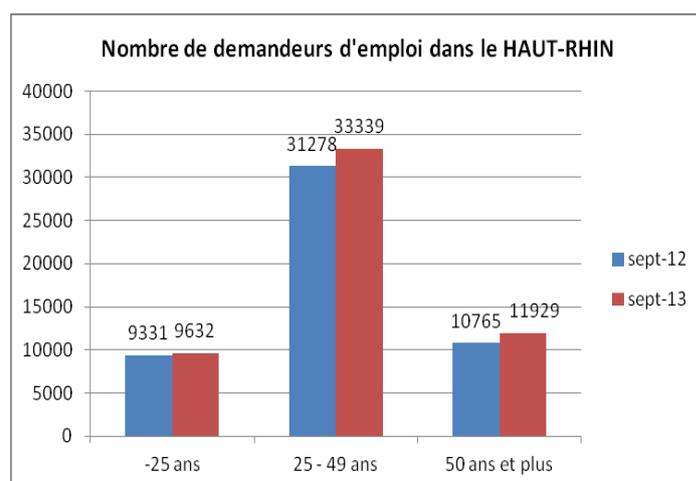
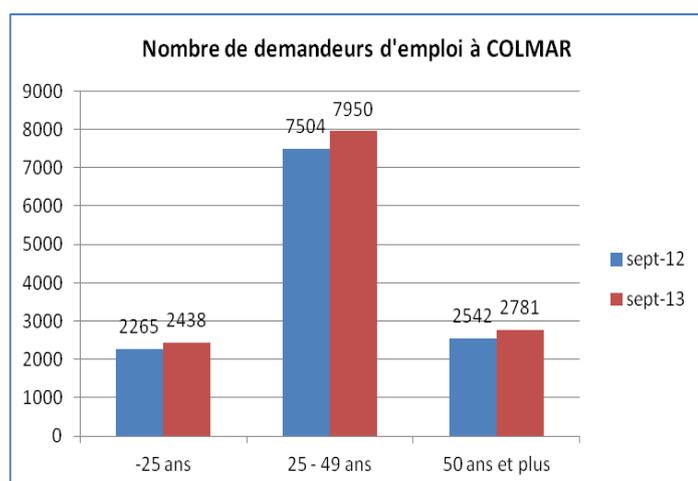
Evolution du nombre de bénéficiaires du rSa :

		Janvier 2012	Janvier 2013	Evolution 12-13	Janvier 2014	Evolution 13-14
CTSA Colmar	RSA Socle	2 492	2 611	4,8%	2 904	11,2%
	RSA Mixte	524	542	3,4%	551	1,7%
	Total CG68	3 017	3 153	4,5%	3 455	9,6%
	RSA Activité	1 230	1 167	-5,2%	1 234	5,8%
	Total	4 247	4 320	1,7%	4 689	8,5%
Haut-Rhin	RSA Socle	13 325	14 349	7,7%	15 385	7,2%
	RSA Mixte	2 505	2 656	6,0%	2 819	6,1%
	Total CG68	15 830	17 004	7,4%	18 203	7,1%
	RSA Activité	5 754	5 648	-1,8%	5 928	5,0%
	Total	21 584	22 652	4,9%	24 131	6,5%

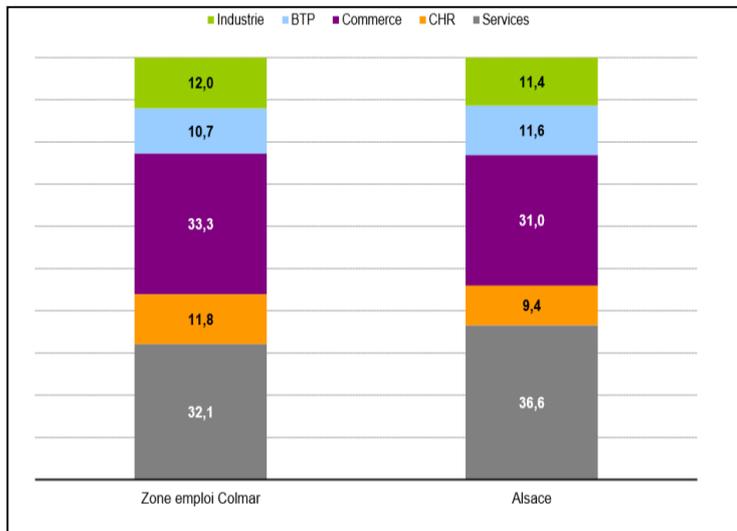
Source : CG68 / SIDL données PERCEAVAL

Mise à jour : 31/01/2014

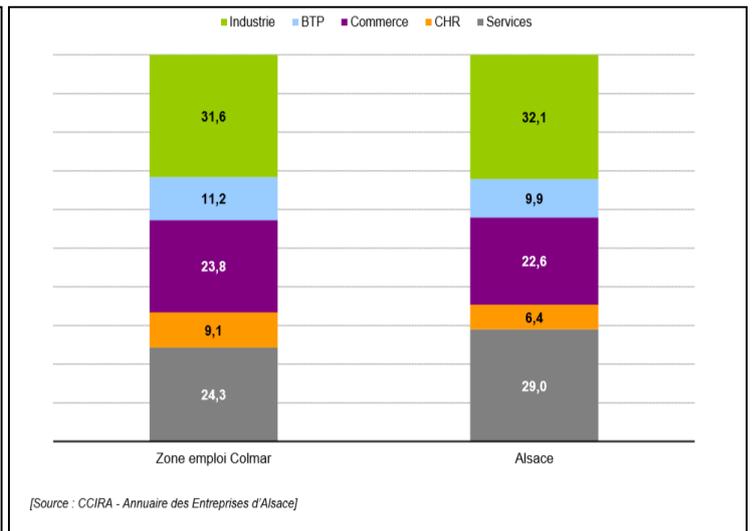
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de 2012 à 2013 Colmar/Haut-Rhin :



Répartition des établissements par grand secteur d'activité :



Répartition des effectifs par grand secteur d'activité :



Les 10 métiers les plus recherchés du bassin d'emploi de Colmar :

Libellé Métier	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Viticulteurs, arboriculteurs salariés (dont cueilleurs, vendangeurs)	1887	10.7 %	100%
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration (dont plongeurs, crêpiers, pizzaiolos)	197	36.8 %	21%
Maraîchers, horticulteurs salariés (dont pépiniéristes)	195	0%	100%
Aides-soignants (dont aides médico-psychologiques, auxiliaires de puériculture, assistants médicaux)	158	48.2 %	23.7 %
Professionnels de l'animation socioculturelle (dont animateurs et directeurs)	156	21.4 %	61.9 %
Employés de l'hôtellerie (dont réceptionnistes et employés d'étage)	136	36.9 %	66.8 %
Serveurs de cafés restaurants (dont barmen, commis de salle)	133	32.1 %	57.4 %
Aides à domicile et aides ménagères (dont auxiliaires de vie, travailleurs familiaux)	130	69.6 %	8.8 %
Secrétaires bureautiques et assimilés (dont secrétaires médicales, assistants commerciaux)	120	18.5 %	0,13
Cuisiniers (dont commis qualifiés)	111	0,63	47.6 %

Source : BMO 2014 - Pôle Emploi

Ces constats qui concernent l'ensemble de Colmar s'appliquent aux quartiers politique de la ville où l'insertion professionnelle est compliquée par la pauvreté des offres d'emploi non qualifiées et une précarisation toujours croissante des populations.

Données transmises par l'ensemblier Manne Emploi (AI / EETI / ACI)
Publics accueillis

Quartier « Europe – Schweitzer »

- 2013 : 326 personnes
- 2014 : 311 personnes (chiffre arrêté au 31/10/2014)
- Flux de personnes stable
- 60% de femmes plutôt dans la tranche d'âge 25-45 ans
- Qualification plutôt niveau 6 / 5 Bis

Quartier « Florimont – Bel/Air »

- 2013 : 97 personnes
- 2014 : 91 personnes (chiffre arrêté au 31/10/2014)
- Flux stable d'une année à l'autre
- 70% de femmes dans la tranche d'âge 25-45 ans
- Qualification plutôt niveau 6 / 5 Bis.